

DOSSIER DE CANDIDATURE LEADER 2007-2013



Le Sisteronais-Buëch : un éco-territoire en marche



Janvier 2008

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Diagnostic et Stratégies territoriales	1
A. Présentation et diagnostic du territoire	1
A.1. Le Pays Sisteronais-Buëch.....	1
A.2. Les principales caractéristiques du Pays Sisteronais-Buëch.....	1
❖ <i>Population</i>	2
❖ <i>Infrastructures et transports</i>	2
❖ <i>Tissu économique local</i>	3
❖ <i>Services aux publics</i>	5
❖ <i>Richesses patrimoniales</i>	6
A.3. Le Sisteronais-Buëch : un territoire de collaboration et de concertation entre acteurs.....	7
❖ <i>Acteurs représentatifs du territoire</i>	7
❖ <i>Une expérience locale du programme LEADER+</i>	8
❖ <i>Des Contrats Montagne au Contrat de Pays, une expérience prononcée de la concertation locale et des actions de développement partagées</i>	9
B. Stratégie globale du territoire et stratégie LEADER	10
B.1. Le Pays : un projet de territoire durable, privilégiant la fédération des acteurs.....	10
❖ <i>Un Pays orienté vers l'équité et la pérennité de son développement</i>	10
❖ <i>Une gouvernance territoriale privilégiant la fédération des acteurs</i>	14
B.2. Le programme LEADER : un soutien aux projets conçus comme une éco-labellisation pour le territoire.	15
❖ <i>Un éco-territoire fondé sur les piliers fondamentaux du développement durable</i>	15
❖ <i>Un éco-territoire conçu comme un « certificat » de durabilité des projets</i>	16
❖ <i>Un éco-territoire au service de la concertation, de la mobilisation et de l'évaluation</i>	16
❖ <i>L'éco-territoire : apogée du projet de territoire du Pays</i>	17
Chapitre 2 : Une logique partenariale et représentative d'implication des acteurs ...	19
A. Un Pays tourné vers une mobilisation des acteurs pour l'élaboration de sa candidature	19
❖ <i>2006 : genèse du projet de candidature au programme LEADER</i>	19
❖ <i>Le Conseil de Développement : antichambre de la candidature LEADER</i>	19
B. Un Pays résolument engagé dans une démarche dynamique et interactive	21
❖ <i>Un Comité de Pilotage conçu comme une instance de mobilisation et d'ingénierie autour de la démarche</i>	21
❖ <i>Un Comité de pilotage conçu comme une instance de validation et de suivi de la démarche</i>	21
❖ <i>Une organisation pensée pour perdurer dans la démarche LEADER</i>	23
❖ <i>Une organisation prévue pour favoriser les échanges multi-partenariaux et interterritoriaux</i>	25
Chapitre 3 : Le plan de développement pour l'éco-territoire	26
A. FICHE N° 1 : Adaptabilité et/ou accessibilité aux services essentiels	26
B. FICHE N° 2 : Optimiser et diversifier l'économie locale	28
C. FICHE N° 3 : Coopération autour de l'éco-mobilité rurale	30



D. FICHE N° 4 : Animation, Gestion et Evaluation du dispositif LEADER	33
E. Maquette financière du GAL Sisteronais-Buëch	35
Chapitre 4 : Une conception nouvelle du pilotage du projet	36
A. Organisation du GAL	36
A.1. Le Pays Sisteronais-Buëch, huit années de travail partenarial.....	36
A.2. Le GAL une organisation articulée autour de la cellule LEADER du Pays	36
B. Un dispositif suivi et évalué en lien avec les Conventions Territoriales	37
B.1. Un suivi du programme pluri-dynamique	37
B.2. Une évaluation conçue comme un outil de gestion du programme	38
C. Une capitalisation-diffusion de l'expérience inscrite dans la vie du GAL	39
C.1. Capitalisation l'expérience acquise à travers le dispositif.....	39
C.2. Diffusion de l'expérience bâtie dans le cadre du programme	39
D. Schéma explicatif du mode de pilotage du GAL	40
CONCLUSION	41
ANNEXES	42

Chapitre 1 : Diagnostic et Stratégies territoriales

A. Présentation et diagnostic du territoire

A.1. Le Pays Sisteronais-Buëch

Le Pays Sisteronais-Buëch en France



Carte détaillée du Pays – voir en Annexe

Territoire de moyenne montagne, véritable zone de transition entre les Alpes et la Provence, le Pays Sisteronais-Buëch constitue un carrefour entre l'aire méditerranéenne, le massif des Alpes, le sillon rhodanien et l'Italie.

- √ Pays d'eau, le Sisteronais-Buëch marque la confluence des vallées du Buëch et de la Durance, mais cache d'innombrables gorges et torrents (le Sasse, la Méouge, le Céans, le Jabron...).
- √ Pays d'air et de lumière, le Sisteronais-Buëch offre des conditions aérologiques et climatiques exceptionnelles avec plus de 300 jours de soleil par an.
- √ Pays de montagnes, le Sisteronais-Buëch passe de 460 mètres à plus de 2000 mètres d'altitudes, de la Montagne de Lure aux Montagnes du Buëch.
- √ Pays de traditions, le Sisteronais-Buëch possède des richesses patrimoniales et culturelles remarquables.

Pays aux racines profondes, le Sisteronais-Buëch n'en est pas moins une terre de challenges. Fort de son authenticité, de sa diversité, de ses richesses patrimoniales, le Pays dispose d'atouts indéniables permettant d'envisager l'avenir, grâce notamment à la présence de nombreuses activités économiques, dont l'agriculture, le tourisme, l'industrie agroalimentaire (arboriculture, agneaux, fromages...) et l'industrie pharmaceutique en sont les fleurons. Ces activités, auxquelles s'ajoutent les nombreux commerces, forment un ensemble économique qui a favorisé l'implantation et l'animation d'un tissu social et culturel dynamique.

Bassin de vie le Pays Sisteronais-Buëch couvre un territoire administrativement complexe. A cheval sur deux Régions (Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et trois Départements (Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes et Drôme), il se caractérise par une structuration et une organisation territoriales singulières.

A.2. Les principales caractéristiques du Pays Sisteronais-Buëch

Pays aux multiples facettes, le Sisteronais-Buëch est un territoire vaste qui présente des caractéristiques naturelles, sociales et économiques propres à un espace rural de montagne.

NB : Toutes les données chiffrées contenues dans ce point sont issues des portraits de territoire de l'INSEE

❖ Population

Territoire rural, faiblement peuplé, le Pays Sisteronais-Buëch se caractérise d'un point de vue démographique par un vieillissement de sa population.

Les **26 191 habitants** que compte le Pays aujourd'hui se répartissent de façon déséquilibrée sur le territoire. En effet, 44 % de la population se concentre sur l'axe Sisteron-Laragne-Serres. Le long de cet axe, deux pôles urbains se démarquent plus particulièrement, à savoir : Sisteron (7 232 habitants) et Laragne-Montéglin (3 300 habitants).

La densité de la population est plus de dix fois inférieure au niveau régional avec seulement **12,9 habitants au km²** (contre 143,5 habitants au km² pour l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur). Cette densité est même inférieure à celles des départements sur lesquels le Pays repose (21 habitants au km² pour les Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence, et 70 habitants au km² pour la Drôme).

La **population augmente globalement** sur l'ensemble du territoire, mais cette croissance demeure mal répartie. Au cours de la dernière période de recensement (2004), si l'on observe un solde migratoire positif, le solde naturel apparaît quant à lui négatif. Ce constat explique notamment pourquoi près de 14% des personnes installées sur le territoire sont arrivés dans le Sisteronais-Buëch il y a moins de 2 ans. Cette **attractivité est surtout prégnante autour des pôles de population** (Sisteron, Laragne et Serres) et moindre sur le Haut Buëch, la Vallée de l'Oule, le Rosanais et La Motte du Caire - Turriers, ainsi que dans la partie la plus reculée de la Vallée du Jabron. Certaines communes isolées voient même leur population diminuer.

Aujourd'hui, 40% de la population du Pays se situe dans la tranche 30-59 ans. Près de 30% des habitants a plus de 60 ans, presque 2 fois plus que la part de population âgée de 0 à 14 ans. La prise en compte du vieillissement de la population constitue un élément incontournable pour le Pays.

Enfin, un autre élément prend une dimension essentielle pour le territoire, la problématique du logement. En effet, avec une proportion de résidences secondaires qui s'élève à 27,6 % du parc immobilier local, se pose la question de la vocation des logements existants. Aussi, la mise en œuvre d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, tente de répondre aux problématiques quantitatives et qualitatives de nombre de logements, notamment en marge du périmètre du Pays (La Motte du Caire-Turriers, Vallée de l'Oule, Serrois...).

❖ Infrastructures et transports

Territoire de transition entre les Alpes et la Provence, carrefour naturel entre deux vallées importantes à l'échelle régionale (Durance et Buëch), le Sisteronais-Buëch bénéficie de nombreuses voies de communication. Cependant, l'organisation de ces dernières suivant une logique « valléenne » crée des inégalités de desserte particulièrement importantes. Cette situation engendre des problèmes de déplacement et de mobilité générateurs de déséquilibres dans le développement du Pays.

L'inégale répartition des axes de communication a d'autant plus de conséquences que le territoire est irrigué par des modes de transports différents (chemin de fer et routes), et aux performances inégales (gabarits, entretiens, trafic, linéarité...).

Le territoire dispose ainsi :

- ✓ d'une liaison autoroutière vers Aix en Provence et Marseille grâce à l'A51,
- ✓ de deux axes à grands gabarits avec la RD 1075 (ex-RN 75) et la RD 1085 (ex-RN 85) reliant la Côte d'Azur à Grenoble,
- ✓ de nombreuses routes départementales qui maillent l'ensemble du Pays,
- ✓ d'une desserte SNCF sur les axes Marseille-Grenoble, Briançon-Marseille et Paris-Briançon, avec 4 villes desservies (Aspres sur Buëch, Sisteron, Laragne et Serres),
- ✓ de divers services d'autocars locaux et régionaux (bus-TER, navettes locales, et lignes départementales).

L'organisation de ces moyens de communication s'articule autour des deux principales vallées qui parcourent le territoire, crée ce que l'on peut qualifier d'« effet tunnel ». Ainsi, le long de la Durance, on retrouve une route à grand gabarit (RD 1085) et une autoroute (A51), et le long du Buëch, une route à grand gabarit (RD 1075) et une voie de chemin de fer. C'est donc autour de ces deux dorsales que les infrastructures de transports s'organisent et se ramifient, maillant alors le territoire de façon déséquilibré.

Malgré des contraintes géographiques et structurelles importantes, les réseaux de télécommunications (haut débit et téléphonie mobile) ont bénéficié d'un développement conséquent grâce aux actions engagées par les Conseils Généraux 04/05 et les d'Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI). De même, sous l'impulsion du Pays –notamment dans le cadre du programme « Boucles Locales Alternatives » du Conseil Régional PACA, de l'Europe et de l'Etat–, les couvertures réseaux Haut Débit du Sisteronais-Buëch se sont considérablement améliorées.

Toutefois, de façon similaire au réseau de transports terrestres, les réseaux de télécommunications s'organisent autour des principales vallées. Bien que cherchant à pallier ces lacunes, les nouveaux éléments du maillage territorial laissent encore apparaître des inégalités. Dans un domaine en perpétuelle évolution, cette situation accentue les déséquilibres de développement du territoire. De plus, les retards pris en la matière et les efforts consentis localement pour y pallier ne permettent pas à ce jour le développement d'infrastructures réseaux de nouvelles générations, notamment dans le domaine du Très Haut-Débit.

❖ Tissu économique local

Le Pays Sisteronais-Buëch relève de deux bassins d'emplois distincts : Gap au Nord et Digne les Bains- Manosque au Sud. Il se caractérise par :

- ✓ une population active représentant 68% de la population totale,
- ✓ un taux de chômage de 12,5% (supérieur à la moyenne nationale),
- ✓ un tissu économique essentiellement composé de PME/PMI et TPE, mais où l'on trouve quelques gros employeurs de plus de 50 salariés,
- ✓ une concentration des entreprises sur l'axe Buëch-Durance,
- ✓ une prédominance d'établissements commerciaux (en forte croissance – plus 30% depuis 1994) par rapport aux établissements du secteur secondaire (industrie et construction), et aux artisans.

Le Pays se caractérise par une forte présence d'entreprises de petite taille, relevant du secteur tertiaire. Le tissu économique apparaît relativement faible, ce qui s'explique notamment par la faible densité de population, la fermeture de commerces et l'attractivité des villes de Gap, de Digne les Bains et de Manosque.

Toutefois, le Sisteronais-Buëch reste **dynamique** avec plusieurs centaines de création d'entreprises chaque année. Le taux de création d'établissement est ainsi légèrement supérieur à la moyenne régionale (14 %).

Les emplois se répartissent de la manière suivante :

- 66,8 % dans le tertiaire,
- 13,9 % dans le domaine agricole,
- 12,7 % dans l'industrie (essentiellement Sanofi Chimie),
- 6,7 % dans la construction.

Aujourd'hui, **l'agriculture** et le **tourisme** constituent les secteurs de l'économie les plus emblématiques du Sisteronais-Buëch.

L'agriculture :

Le domaine agricole (agriculture et agro-alimentaire) rassemble **14 % du total des emplois** sur le Pays (à peine 4% au niveau national). Cependant le nombre d'agriculteurs a diminué de 25% depuis les années 1990.

L'agriculture s'organise autour de trois pôles géographiques distincts :

- *l'axe durancien*. Sur cet axe, l'occupation du sol se caractérise par une forte place de l'agriculture. Les surfaces de culture sont les plus importantes du Pays, et elles offrent une grande diversité de production. Ceci a été rendu possible par la construction du canal usinier d'EDF, qui a permis d'étendre le réseau d'irrigation et d'intensifier les cultures. De ce fait, les vergers occupent la plus grande part de ces terres. L'emploi saisonnier y est important, notamment lors des périodes de taille des arbres et de cueillette des fruits.
- *Le Rosanais, le Haut Buëch, le Jabron et Turriers*. Il s'agit d'une partie du territoire « en herbe », c'est-à-dire essentiellement vouée au pâturage pour les élevages extensifs. Les productions céréalières et fourragères sont prédominantes.
- *Le Serrois, l'Orpierois et le Laragnais*. Zone de polyculture par excellence, on retrouve les productions de l'ensemble du Pays (vergers, céréalicultures, herbages...). Ce pôle se caractérise par une plus petite taille des exploitations.

Traditionnellement, **l'arboriculture** et **l'élevage** apparaissent comme les deux piliers de l'agriculture du Pays.

La production fruitière représente, selon les années, de 30 à 40 % de la valeur de la production agricole totale du territoire, soit près de 40 millions d'euros de chiffre d'affaire. L'arboriculture constitue ainsi le premier pourvoyeur d'emplois du Pays, notamment lors de la saison de cueillette.

L'élevage ovin rassemble les espèces Mérinos et Préalpes sur les hauteurs et fonds de vallées. La mise en place du signe officiel de qualité Label Rouge « agneau de Sisteron » et de l'Indication Géographique Protégée (IGP), permet de démarquer l'agneau régional. Cela représente pas moins de 16 400 agneaux labellisés (35 000 en PACA). L'élevage bovin quant à lui se situe essentiellement sur le canton de Turriers. Globalement, les surfaces pastorales sont en régression du fait de la diminution des cheptels.

Avec ses démarches de production de qualités Label Rouge, AOC, IGP (« pommes des Alpes de Haute-Durance », « fromage de Banon », « agneaux de Sisteron »...), ses activités induites (stockage, conditionnement, transformation...), le secteur agricole reste un pôle prépondérant dans l'économie du Pays Sisteronais-Buëch, mais il connaît aujourd'hui d'importantes difficultés structurelles et conjoncturelles. En effet, dans un contexte de diminution des aides directes de la PAC, de l'ouverture du marché mondial et d'une diminution du nombre d'exploitants, divers problèmes se posent à ce secteur. D'une part en matière d'usage des espaces (conflits d'usages et préservation de la SAU), et d'autre part en matière de maintien des activités, notamment du fait de l'absence de filières de transformation sur place. Ceci prend une dimension toute particulière ici, du fait du poids pris par des productions très spécialisées et des contraintes que cela génère aussi bien en termes de gestion, d'environnement, de débouchés...

Le Tourisme :

Le Pays Sisteronais-Buëch est doté de fortes potentialités de développement touristique, notamment en termes de ressources patrimoniales, culturelles et naturelles. Le tourisme apparaît aujourd'hui comme un axe essentiel du développement économique du Sisteronais-Buëch.

1. Une offre d'hébergements conséquente et semi-structurée

Le Sisteronais et le Buëch présentent un large panel d'hébergements. Le territoire compte 481 hébergements marchands (8 257 lits pour le Pays), et 4 751 résidences secondaires (19 000 lits) – soit 70 % des lits touristiques (contre 50% sur les départements 05 et 04). Certains sont labellisés (Rando'accueil, Accueil Paysan, Bienvenue à la ferme,...) mais le plus souvent non classés, sauf

pour les meublés et gîtes ruraux. Les professionnels du domaine se sont parfois constitués en associations pour travailler ensemble sur la promotion de l'offre d'hébergement sur le territoire. Cette offre d'hébergement est complétée par 79 restaurants proposant des menus traditionnels et de qualité.

L'accueil et l'information touristiques sont assurés par six offices de tourisme répartis sur le territoire.

2. Un territoire privilégié pour le développement de l'offre d'activités

Le Pays présente des prédispositions naturelles pour la pratique d'une multitude d'activités de pleine nature grâce à sa situation géographique privilégiée. De nombreuses activités sportives, à destination des familles à la recherche d'activités de détente, comme d'amateurs de sensations fortes, sont offertes par des prestataires de qualité. Les diverses possibilités de pratique d'activités de pleine nature sont présentes sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la vallée de l'Oule.

Ainsi, le Pays dispose de sites et d'équipements remarquables pour la pratique de ces activités, à savoir :

- des lieux de baignades, naturels (Gorges de la Méouge) ou aménagés (la Germanette, le Riou, Sisteron...),
- des sites d'escalade, notamment autour du village d'Orpierre,
- une multitude d'aérodromes et de sites d'envols de renommée internationale (Vaumeilh, Le Chevalet, la montagne de Chabre...) ...

Fort de ces éléments, et des potentialités qu'ils offrent au territoire, le tourisme constitue donc un véritable atout pour le développement du Pays, notamment s'il est envisagé de façon globale et équilibrée avec les autres secteurs d'activité économique.

Pourtant, le manque de lisibilité et la faible mise en réseau de l'offre pénalisent aujourd'hui son essor. Les dynamiques instaurées secteurs par secteurs, activités par activités, zones par zones, ont donc isolément peu d'impact sur le développement du territoire. Toutefois, l'étude de positionnement touristique réalisée en 2006 (par le Pays Sisteronais-Buëch) a mis en avant les perspectives qu'offrent les articulations de ce secteur avec l'ensemble des composantes économiques locales. De ce fait, le tourisme peut devenir un des leviers incontournables de l'économie du Sisteronais-Buëch.

❖ Services aux publics

L'ensemble des services à la population est présent sur le territoire mais souffre d'une répartition inégale et d'un maillage incomplet. Les communes les moins équipées et les plus éloignées d'un pôle de services sont situées en périphérie du périmètre du Pays. Globalement, l'espace est polarisé autour de 6 bassins de vie :

- √ 3 pôles majeurs : Laragne-Montéglin, Sisteron, Serres
- √ 3 centres secondaires : la Motte du Caire, Rosans et Aspres sur Buëch

Le maintien des services dans ces pôles, de même que leur accessibilité, est essentiel pour les territoires environnants.

Sisteron et Laragne-Montéglin concentrent à eux deux les deux tiers des équipements du Pays Sisteronais-Buëch. En plus des problèmes d'accès à ces services essentiels (alimentation, santé, administrations, culture, éducation...), il existe pour certains d'entre eux des problèmes de capacités d'accueil. En effet, ceux-ci répondent à une demande supérieure à leur seule aire de proximité, ils doivent pouvoir répondre à une demande plus large. A contrario, cela pose la question de la réponse à des besoins plus ou moins importants mal répartis sur le territoire. Les déséquilibres générés par cette localisation extrêmement polarisée des services, contraignent près de la moitié de la population du Pays à trouver des solutions alternatives à ces services, ou à se déplacer pour tout ou partie d'entre eux.

Ainsi, selon le type d'équipement observé, les inégalités de répartition sur le territoire se révèlent de niveaux différents.

Au niveau des commerces, les services alimentaires de proximité sont présents sur l'ensemble du territoire du Pays. S'ils garantissent un minimum d'animation et de lien social au sein des villages, ils sont cependant très fragiles économiquement (notamment face à l'attractivité des pôles commerciaux que constituent Gap, Manosque et Digne les Bains, et dans une moindre mesure Laragne-Montéglin et Sisteron).

En matière d'enseignement, plus de 40% des communes ne disposent plus d'établissements d'enseignements primaires et maternels. Il s'agit d'un handicap important pour le maintien des familles et pour l'attractivité de ces zones rurales.

On retrouve le même type de polarisation pour les services de santé, avec : un centre hospitalier situé à Sisteron ; un hôpital local situé à Laragne-Montéglin ; un centre de rééducation fonctionnelle à Turriers et les deux tiers des médecins établis à Sisteron ou à Laragne. La désertification médicale et l'accès aux soins dans ces zones rurales vont devenir une difficulté majeure dans les prochaines années.

Ce phénomène de centralité est identique pour les services à domicile ou bien encore pour les équipements sportifs et culturels. En définitive, la plupart des communes dépendent des 6 pôles évoqués précédemment, qui concentrent tous les services.

❖ Richesses patrimoniales

Le Sisteronais-Buëch dispose d'atouts patrimoniaux remarquables. Qu'il s'agisse du patrimoine naturel, culturel ou bâti, le territoire regorge de richesses et d'attraits qui font du Pays un lieu de découverte permanent.

Territoire dessiné par les éléments, le Pays offre une **mosaïque de paysages** au gré des vallons et vallées creusés par les différents cours d'eau qui le traversent. Véritable piémont alpin, avec une altitude passant de 400 mètres et plus de 2000 mètres d'altitude, la nature offre une importante variété d'écosystèmes. L'étagement des peuplements végétaux, et de ses corollaires animaux, fait du Sisteronais-Buëch une terre de contrastes et de richesses naturelles surprenantes, soumise à la fois aux influences méditerranéennes et aux contraintes de la haute montagne. Loin d'être totalement sauvage, ces espaces naturels constituent un enjeu majeur du territoire, et font notamment l'objet d'une gestion particulière avec divers contrats de rivière, une charte forestière, et des zonages de protections (ZNIEFF et Natura 2000...).

Terre de transition, entre les Alpes et la Provence, le Pays Sisteronais-Buëch offre une **variété culturelle** surprenante. Les influences alpines et méditerranéennes se mêlent ici, et prennent un tour original. La variété des cultures locales, de villages et/ou de vallées, la pérennité des traditions procurent au Sisteronais-Buëch un caractère tout particulier. Loin des clichés provençaux et montagnards, les habitants de ce pays ont su préserver leurs coutumes et leurs traditions. A chaque saison, pour chaque activité, fêtes et événements culturels traditionnels et contemporains se mêlent. Qu'il s'agisse de foires (fruits anciens, béliers...), de la Fête de la Pomme, des fêtes votives des villes et villages, ou de festivals dont le plus connu est celui des Nuits de la Citadelle, c'est toute une culture locale qui s'anime perpétuellement.

Autour de monuments phares, comme la **Citadelle de Sisteron** ou le **Prieuré de Saint André de Rosans**, le patrimoine bâti constitue l'un des éléments les plus remarquables du Pays. Le petit patrimoine rural est riche et varié (lavoirs, édifices religieux, centres anciens, villages perchés, tours...). Disséminé sur l'ensemble du territoire, ce patrimoine bâti, relativement méconnu, doit être mis en valeur. Andrones, pigeonniers, villages..., conservent un aspect authentique témoin du passé, en prise directe avec la vie actuelle des habitants du Pays.

A.3. Le Sisteronais-Buëch : un territoire de collaboration et de concertation entre acteurs.

Le Sisteronais-Buëch possède une longue expérience des démarches partenariales. Dans le cadre de la refonte de la gestion des compétences locales, les communes se sont regroupées pour mieux appréhender ces responsabilités. De même, à travers les différentes générations du programme européen, notamment LEADER, le territoire a acquis une certaine habitude des logiques partenariales publiques/privées et interterritoriales. Enfin, face aux nouvelles dispositions nationales en matière d'aménagement du territoire¹, les différents acteurs ont su s'organiser sur la base d'un partenariat local fort afin de porter des actions de développement structurantes pour l'ensemble du Sisteronais-Buëch.

❖ Acteurs représentatifs du territoire

Le Sisteronais-Buëch peut compter sur trois catégories d'acteurs locaux différents, à savoir : les collectivités territoriales, les syndicats de gestion sectoriels, et la société civile.

Les collectivités territoriales :

Le Pays Sisteronais-Buëch est composé de 86 communes, organisées au sein d'EPCI. Aujourd'hui, le territoire compte neuf de ces collectivités territoriales, dont les origines et les évolutions diffèrent.

	Dénomination	Année de création	Nbre de communes	Nbre d'habitants
Communauté de Communes...	...du Haut-Buëch	2000	8	1 736
	...Interdépartementale des Baronnies	1994	16	2 129
	...du Laragnais	1994	7	5 779
	...du Canton de Ribiers - Val de Méouge	1993	9	1 855
	...du Serrois	1993	11	2 227
	...du Sisteronais	2006	5	8 641
	...de la Vallée de l'Oule	1995	3	205
SIVOM...	...de la Vallée du Jabron	2002	8	1 242
	...de La Motte-Turriers	1962	19	2 936

Depuis la création du Pays Sisteronais-Buëch en 2001, la structuration intercommunale du territoire a connu d'importantes évolutions. En effet, les SIVOM de la Vallée du Jabron et du Sisteronais se sont transformés en Communautés de Communes, respectivement en 2002 et en 2006. Enfin, autre point marquant à l'échelle du Pays, l'adhésion de la Communauté de Communes du Haut-Buëch au projet de territoire en 2004, a finalisé le périmètre actuel du Sisteronais-Buëch.

Les syndicats de gestion sectoriels :

Le territoire s'est depuis longtemps doté d'un grand nombre de syndicats de gestion liés à une activité spécifique. On citera à titre d'exemple le SMICAR (secteur de la randonnée), le SMIGIBA et le SIEM (contrats de rivière), le SMAVD (autour de la Durance), les différents SMICTOM et SIVU... Longtemps isolés dans leur seul champ de compétence et leur secteur géographique, ces syndicats trouvent dans le Pays un moyen de développer et de mutualiser leur expérience. Avec lui, ces syndicats peuvent développer une véritable culture du partage du savoir et des compétences.

¹ Loi d'Orientation d'Aménagement et du Développement du Territoire dite «loi Pasqua» 1995 et la Loi d'Orientation d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire dite «loi Voynet» 1999

La Société Civile :

Le Conseil de Développement est l'instance autour de laquelle les acteurs de la société civile locale s'organisent pour agir à l'échelle du Pays. Celui-ci est un espace de rencontres, d'échanges, d'initiatives entre les représentants de la société civile, des associations, des syndicats, en concertation avec les élus du territoire.

Il a un rôle consultatif sur l'émergence de projets, il peut être force de proposition auprès des instances décisionnelles du Pays.

❖ Une expérience locale du programme LEADER+

Dans le cadre du programme LEADER+ (2000-2006) l'ensemble des communes du Pays Sisteronais-Buëch était concerné, mais par deux Groupes d'Action Locale (GAL) distincts :

- √ le GAL **des Préalpes Provençales**,
- √ le GAL **Gapençais, Buëch, Durance**.

Tableau de synthèse des GAL – 2000-2006

	Préalpes-Provençales	Drac-Buëch-Durance
Caractéristiques du GAL	<p>184 communes réunissant 78 432 habitants, répartis sur deux régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rhône-Alpes : 27 889 habitants - PACA : 50 543 habitants. <p>et deux structures de Pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays « Drôme Provençale – Haut-Vaucluse » : 54 471 habitants (69 %) - Pays Sisteronais-Buëch : 23 961 habitants (31 %) 	<p>55 communes, réunissant 57 253 habitants du département des Hautes Alpes et deux pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays du Gapençais : 55 517 hab. (97 %), - Pays Sisteronais-Buëch : 1 736 hab. (3 %) <p>-Communauté de communes du Haut-Buëch)</p>
EPCI du Pays Sisteronais-Buëch concernées	<p>CC. Laragnais, CC. Interdépartementale des Baronnies, CC. Canton de Ribiers, CC. Serrois, CC. Sisteronais, CC. Vallée du Jabron, CC. Vallée du Jabron, SIVOM de La Motte-Turriers</p>	<p>CC. Haut Buëch</p>
Thématiques	<p>« accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises »</p>	<p>« utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux savoir-faire pour rendre plus compétitifs les produits et services du territoire »</p>
Fiches actions	<ul style="list-style-type: none"> ❶ Maîtrise du potentiel d'accueil en matière d'urbanisme, d'habitat et de foncier sur le territoire ❷ Appui à l'émergence de produits identitaires supports de promotion du territoire ❸ Encouragement et soutien au développement d'activités de qualité sur le territoire ❹ Soutien à la création d'activités dans le cadre de l'économie solidaire ❺ Soutien aux services et aux 	<ul style="list-style-type: none"> ❶ Fédérer l'ensemble des acteurs locaux ❷ Développer les outils méthodologiques et organisationnels ❸ Promotion, communication et commercialisation des produits du territoire ❹ Développer les services à la personne ❺ Développer les politiques d'accès aux TIC ❻ Mobiliser, former, sensibiliser les acteurs du territoire aux TIC

	commerces de proximité Ⓞ Faciliter la diffusion de l'information locale et la mise en réseau des acteurs par des outils innovants (multimédia, TIC)	
Bilan	<p>Pour l'ensemble du GAL Nombre d'opérations réalisées : 244 Coût total : 5 806 499 € Montant participation LEADER + : 1 851 991 € Part du LEADER + : 32 %</p> <p>Pour le Pays Sisteronais-Buëch Nombre d'opérations réalisées : 79 Coût total : 1 755 708 € Montant participation LEADER + : 521 585 € Part du LEADER + : 30%</p>	<p>Pour l'ensemble du GAL Nombre d'opérations réalisées : 50 Coût total : 2 984 395 € Montant participation LEADER + : 1 464 421 € Part du LEADER + : 49 %</p> <p>Pour le Pays Sisteronais-Buëch Nombre d'opérations réalisées : 1 Coût total : 20 000 € Montant participation LEADER + : 20 000 € Part du LEADER + : 100%</p>

Outre les financements engendrés, l'appui que le programme LEADER + a apporté aux études de faisabilité a **eu un effet levier sur la concrétisation** de ces opérations. L'expérience acquise dans l'exécution du programme en matière de coordination et de coopération s'est avérée être un atout indéniable pour le territoire.

❖ **Des Contrats Montagne au Contrat de Pays, une expérience prononcée de la concertation locale et des actions de développement partagées**

Dans le cadre de la mise en place des politiques de Pays telles qu'inscrites dans le Contrat de Plan Etat Région 2000-2006, le Sisteronais-Buëch a, comme l'ensemble des autres territoires ruraux de la Région PACA, connu une montée en puissance étagée en deux temps. Au cours de cette période, à travers les Contrats Montagne et le Contrat de Pays, le Pays Sisteronais-Buëch a permis d'établir une méthode et une expérience de la coopération interterritoriale locale, autour de projets d'aménagements et de réflexions stratégiques.

Tableau de synthèse des Contrats de Territoire– 2000-2006

	Contrats Montagne 2000-2003	Contrat de Pays 2004-2006
Caractéristiques du Contrat	<p>Instaurés dans l'attente des Contrats de Pays, les Contrats Montagne ont permis à des territoire ruraux comme le Sisteronais-Buëch de financer leurs projets sur la période 2001-2003, dans le cadre de la politique « Massif » de la <u>Région PACA</u>, inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.</p>	<p>A la suite du Contrat Montagne, le Contrat de Pays du Sisteronais-Buëch est donc la suite logique d'une <u>mise en œuvre du projet de territoire sur la période 2004-2006</u>. Sans s'écarter des objectifs du précédent contrat, le Contrat de Pays s'est fondé sur les orientations stratégiques édictées dans le cadre de la Charte de Développement Durable du Pays.</p> <p>Ce contrat s'est notamment décliné en avenants spécifiques à la politique régionale, en rapport avec les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Foncier-Habitat-Logement, - Développement Economique, - Emploi-Formation-Insertion.

Orientations stratégiques	① Développement de pôles touristiques, ② Valorisation économique, ③ Maintien d'une offre de services publics dynamiques	① Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire, ② Renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité, ③ Renforcer la cohésion du Pays.
Bilan	Nombre d'opérations inscrites : 49 Nombre d'opérations réalisées : 40 Coût total : 8,5 millions € Part totale des co-financements : 65 %	Nombre d'opérations inscrites : 81 Nombre d'opérations réalisées : 68 Coût total : 6,5 millions € Part totale des co-financements : 71 %

L'exécution de ces différents contrats de territoire a permis au Sisteronais-Buëch de concrétiser plusieurs projets structurants. En effet, à travers ces formes nouvelles de gestion de projet, le Pays a pu trouver des partenaires financiers et techniques pour mener à bien diverses actions d'aménagement. Cela a notamment été rendu possible grâce aux différentes études globales menées à l'échelle du Pays, qui ont permis d'optimiser les investissements réalisés au cours de la période 2000-2006.

Les acteurs du Pays ont ainsi pu en profiter pour élaborer un Diagnostic de territoire, élément incontournable dans la réalisation de la Charte de Développement Durable adoptée en 2002. Document d'orientation stratégique, la Charte donne le cadre et la finalité du projet de territoire. Sur cette base, l'articulation et la mise en cohérence des différents projets émanant du territoire prend une forme nouvelle. Fort de cet outil, de nouvelles formes de collaborations et de partenariats ont pu voir le jour, à travers le prisme d'un échelon d'analyse plus large : le Pays.

L'expérience acquise au cours de cette période en matière de coopération, de mutualisation, d'harmonisation des actions d'aménagement, a permis au Pays d'améliorer sa vision et son efficacité dans l'aménagement du Sisteronais-Buëch. La nature et la typologie des projets réalisés sur le territoire ont observé un véritable saut qualitatif. L'ensemble des actions portées sur le territoire a ainsi participé à l'amélioration de son image et de son attractivité, au développement du tourisme, à la valorisation de son patrimoine, au maintien des services aux publics, et à l'appui développement et l'accueil d'entreprises. Au travers de l'ensemble de ces mesures et outils, le Pays est parvenu à créer des dynamiques d'équipements cohérentes et uniformes sur le territoire. Cette habitude prise permet aujourd'hui au Sisteronais-Buëch d'envisager sereinement la période ouverte par le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

B. Stratégie globale du territoire et stratégie LEADER

Bassin de vie, le Pays Sisteronais-Buëch n'a qu'un but : œuvrer à l'amélioration continue de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants. **Territoire de projet**, il organise son action autour de sa **Charte de Développement Durable**.

Fondé sur l'équité territoriale, la mise en cohérence et le respect des caractéristiques locales, le projet de développement durable implique nécessairement la volonté partagée de tendre toutes les forces pour **faire de ce Pays un véritable Eco-territoire**. La stratégie globale du Pays et celle de son projet de candidature LEADER sont par conséquent toutes entières tournées vers ce même et unique but.

B.1. Le Pays : un projet de territoire durable, privilégiant la fédération des acteurs

❖ Un Pays orienté vers l'équité et la pérennité de son développement

Depuis son origine, et sur la base des constats et des objectifs dressés dans la Charte de Développement Durable, l'action du Pays toute entière se fonde sur une stratégie articulée autour de trois grandes orientations :

- √ **assurer un développement économique équilibré du territoire,**
- √ **renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité,**
- √ **renforcer la cohésion du Pays.**

La mise en cohérence de ces orientations, à la vue des problématiques et des énergies locales, implique pour le Pays tout entier de dégager les conditions d'une unité et d'une solidarité locale durable. Fort de cela, le Sisteronais-Buëch peut dès lors agir concrètement à mettre en place des actions pérennes en faveur de son développement équilibré, de son attractivité et de sa qualité de vie, pour assurer sa cohésion.

1. Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire

Un Pays attentif au service des entreprises et de leur environnement

La compétitivité et le développement économique sont considérés par le Pays comme prioritaires. Le **maintien des activités** existantes et **l'accueil de nouvelles activités** (essentiellement des PME/PMI et TPE, des artisans et des commerçants) constituent un enjeu déterminant pour **redynamiser et asseoir la compétitivité économique du territoire**. Dans une perspective de création d'emplois pour les habitants du Pays, mais aussi d'amélioration des conditions de travail (aussi bien pour les entreprises que pour les salariés), le développement économique doit être pensé durablement. Ainsi, depuis l'accueil de nouvelles entreprises jusqu'à l'optimisation de l'existant, en passant par le développement de la coopération transnationale, il s'agit alors de porter des actions innovantes dont les implications se retrouvent à différentes étapes :

- **une offre foncière adaptée** par l'extension, la requalification et la création de Zones d'Activités,
- **la formation professionnelle** par le développement de l'accès à la formation locale et professionnalisée, notamment pour les femmes,
- **l'accompagnement des demandeurs d'emploi** par le biais des structures existantes sur le territoire (EREF, RSP, ANPE...),
- **le développement des nouvelles technologies** par la mise en place de services, l'amélioration de l'accès aux informations par les TIC et le développement d'infrastructures performantes (connexion réseau, visiocommunication, etc.),
- **le soutien aux démarches innovantes** par la mise en œuvre des énergies nouvelles, des nouveaux modes de management économiques et entrepreneuriaux.

Au travers de cela, le Pays souhaite accompagner un développement économique durable dont les enjeux sont ici :

- la création d'entreprises viables à long terme,
- l'accompagnement d'un développement entrepreneurial de proximité et de qualité,
- le décloisonnement des domaines de l'emploi et de l'économie,
- la prise en compte des questions de mobilité et de maîtrise de l'énergie.

Un Pays créatif valorisant l'éco-tourisme et les patrimoines

Dans le souci de développer une véritable politique touristique qui valorise les richesses naturelles, culturelles et patrimoniales du territoire, le Pays a élaboré une stratégie globale de développement touristique sur 5 ans. Dans les Alpes du Sud, le tourisme est une composante fondamentale des performances économiques locales. Dès lors, il doit être pensé de manière à coordonner et renforcer le tissu économique local, dans une perspective respectueuse de l'environnement, des hommes et de leur culture. Pour ce faire, la stratégie touristique spécifique au Sisteronais-Buëch se décline en trois axes de développement :

- **le patrimoine et les terroirs** : les spécificités patrimoniales (naturelles, culturelles et bâties) du territoire forment l'un des ressorts de la compétitivité et de l'attractivité du Sisteronais-Buëch dont l'itinéraire interactif du patrimoine rural (labellisé Pôle d'Excellence Rurale-PER) est une composante motrice et novatrice ;
- **la nature** : dans un cadre de vie et un environnement de qualité, le développement du Sisteronais-Buëch doit nécessairement se fonder sur l'ensemble de ses composantes naturelles (air, lumière, écosystèmes...) tout en les préservant ;

- **les activités de plein air** : par le développement de filières d'excellences que sont le vol libre – notamment à travers l'accueil du Championnat du Monde de Deltaplane sur le site de Laragne-Chabre en 2009 (épreuve de qualification en 2008)–, l'escalade et les vias ferratas, la randonnée (pédestre, équestre, VTT Cyclo...).

A travers ces axes stratégiques, le Pays doit **assurer une transversalité dans l'accompagnement** des acteurs locaux concernant les questions :

- de **capacité de mise en oeuvre** « marketing/vente » (produits, actions de communication, centrale de réservation...);
- de **promotions et de circulation/échange de l'information** ;
- de **qualité de l'accueil et de l'hébergement** ;
- **d'organisation et de mise en réseau des acteurs touristiques**.

Le soutien à l'élaboration d'une filière touristique durable doit notamment s'appuyer sur le partage d'expériences et de connaissances dans un but unique : contribuer à la notoriété du territoire. En ce sens, la dimension territoriale des projets (intégrés à l'échelle du Pays) doit permettre d'ancrer et de faire émerger une offre de services et d'actions de qualité, innovante et compétitive.

Un Pays soucieux d'une agriculture raisonnée et économiquement viable

Activité historiquement importante dans le Sisteronais-Buëch, l'agriculture présente essentiellement deux types de production :

- intensif avec l'arboriculture et les grandes cultures irriguées,
- extensif avec l'élevage, notamment ovin et bovin.

À la marge, il subsiste des productions locales (noix, tilleul, lavande...) qui sont le reflet d'une agriculture traditionnelle diversifiée. Depuis plusieurs années, des démarches de valorisation des productions ont été impulsées par la reconnaissance de produits de qualité notamment autour de la pomme, de l'agneau et du fromage (IGP, Label Rouge, AOC). Parallèlement, trois communautés de communes (Serrois-Baronnies-L'Oule) se sont inscrites dans une démarche de site pilote d'agriculture durable.

Cependant, l'économie agricole connaît certaines difficultés et doit faire face à des problématiques structurelles et conjoncturelles lourdes. C'est pourquoi le Pays Sisteronais-Buëch veut accompagner les démarches, les synergies locales, les projets de mutualisation allant dans le sens d'une approche raisonnée de la production agricole.

En effet, aujourd'hui dans un secteur particulièrement fragilisé par les aléas climatiques et les évolutions des marchés internationaux, ainsi que dans un souci d'amélioration globale de l'environnement, le Pays a fait le choix de développer une nouvelle approche de la production agricole. L'accompagnement de l'organisation des filières s'impose comme une obligation *sine qua none* pour atteindre une meilleure reconnaissance de la qualité des produits locaux et de l'identification territoriale.

Cette réorganisation suivant une approche éco-environnementale doit permettre une meilleure exploitation des débouchés locaux et régionaux, et faciliter l'installation et/ou la reprise des exploitations. Pour ce faire, le Pays apporte son soutien à la promotion des productions locales, en confortant les initiatives existantes et en accompagnant le développement de nouveaux produits. Cette démarche s'inscrit dans un souci de promotion de la production, d'amélioration de l'image des produits, de renforcement de la filière agroalimentaire existante et de la diversification de l'activité agricole en général, afin de promouvoir une agriculture de qualité et d'offrir de nouveaux débouchés aux producteurs.

2. Renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité

Un Pays attentif au bien-être de ses habitants

Compte tenu des polarisations internes au Sisteronais-Buëch, conscient des problématiques de mobilités et d'accessibilités que cela induit, le Pays tend à organiser l'offre et l'accès aux services

essentiels (services de première nécessité, services sanitaires et sociaux, services administratifs, et services culturels). L'accent mis sur ces services en particulier s'explique notamment par le caractère rural, faiblement peuplé et la forte problématique de mobilité attenante.

Indispensable pour la préservation de l'économie locale et d'un cadre de vie de qualité, dans un contexte qui évolue de plus en plus rapidement, le maintien et le développement des services aux publics est une priorité du Pays. Composants essentiels pour la préservation d'un environnement et d'un liant sociétal de qualité, ces services participent au bien-être de la population, notamment en assurant un équilibre urbain-rural. Ainsi, la stratégie territoriale mise en place dans le domaine s'articule autour de plusieurs actions :

- **lutter contre les disparités territoriales**, en accompagnant la reprise des commerces afin d'assurer la pérennisation de ces activités dans les centres bourgs et petits villages.
- **favoriser la mutualisation** de l'existant,
- **conforter et optimiser les services rendus**, en garantissant la pérennité d'un socle de services indispensables,
- **veiller à ce que l'offre et les besoins indispensables soient anticipés**, en prenant en compte les évolutions sociétales locales,
- **conforter le réseau de Maisons de Services Publics les Espaces Ruraux Emploi Formation (EREF) et des labellisations Relais Services Publics (RSP)**, pour rendre plus lisible l'action de chacun.
- **Répondre aux besoins d'emploi, de formation et d'insertion grâce à** la présence permanente de l'ANPE à Sisteron, et à l'implantation d'EREF sur le territoire (Laragne, Serres, La Motte du Caire). Ces structures assurent le lien entre les habitants et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Elles sont le relais des **dispositifs d'accompagnement de proximité**, afin de favoriser **l'insertion professionnelle et sociale** des personnes en difficultés. En ce sens, elles travaillent en collaboration avec la Maison de l'Emploi de GAP, et établissent la relation entre les acteurs du développement économique du territoire (employeurs locaux) et les demandeurs d'emploi.

Un Pays vigilant quant aux conditions d'hébergement de ses habitants

Dans un domaine où les possibilités d'intervention apparaissent complexes, le Pays et ses partenaires ont fait le choix de porter localement différentes actions autour d'une question fondamentale pour la population locale : le logement. Suivant la dynamique impulsée au cours des précédentes contractualisations, le Pays continue d'accompagner et de faire émerger toutes formes de démarches en matière d'amélioration de l'offre de logement sur le territoire. Cette question est d'autant plus fondamentale ici qu'elle participe pleinement :

- **à l'équité territoriale**, concernant les équilibres entre zones rurales et zones urbaines,
- **à la préservation d'un habitat de qualité**, notamment par la maîtrise des énergies,
- au maintien d'un **bon niveau sanitaire et social** sur le territoire.

Le Pays Sisteronais-Buëch accompagne et assure une veille quant à la bonne mise en oeuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Celles-ci entrent aujourd'hui en phase opérationnelle. A travers elles, il s'agit notamment de développer et de promouvoir toutes actions en faveur de l'amélioration de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du Sisteronais-Buëch. A titre d'exemplarité, le Pays peut accompagner de la même manière des actions sur les espaces publics.

3. Renforcer la cohésion du Pays

Un Pays qui fonde son action sur la coopération et le partenariat territorial

La création du Pays Sisteronais-Buëch, comme de l'ensemble des Pays, se fonde sur une nécessité d'optimisation de l'aménagement des territoires. En ce sens, le rôle premier du Pays réside dans le développement de la coopération territoriale, et le développement des partenariats

interterritoriaux. Il s'agit alors pour le Pays de poursuivre son action suivant deux principes fondamentaux :

- **la mise en réseau des acteurs territoriaux** : à travers des réunions et des concertations entre élus, techniciens et société civile, des Comités techniques, des projets transversaux, des actions de communication mutualisées..., le Pays doit renforcer les liens entre collectivités et acteurs locaux, et permettre de créer le socle nécessaire à la mise en œuvre du projet de territoire.
- **le développement d'une approche globale et transversale des actions** : le Pays doit favoriser l'approche territoriale des projets. Celle-ci se fonde sur la mise en réseau des intercommunalités condition *sine qua none* à l'émergence d'un partenariat de projet commun. Sur la base de cette compréhension commune des enjeux du Sisteronais-Buëch, il est alors possible pour le Pays d'œuvrer au développement de partenariats avec d'autres territoires.

Un Pays responsable, ouvert au débat et à la co-élaboration publique/privée de ses stratégies

Elément indissociable de la politique de Pays, le développement de la démocratie participative constitue un axe primordial dans la conduite du projet de territoire. La vitalité du Conseil de Développement du Pays apparaît par conséquent comme une dimension incontournable du succès de la stratégie globale.

A ce titre, le Pays Sisteronais-Buëch doit tout mettre en œuvre pour conforter la place de la démocratie participative dans son fonctionnement. Ainsi, en plus de ses travaux de réflexion propres, le Conseil de Développement doit être associé à l'ingénierie du Pays, notamment lors des études de faisabilité et/ou lors de la réalisation de schémas/plans d'actions territoriaux. De même, il se doit d'être le lieu de l'équité, de la parité, de la mutualisation, afin de fournir au territoire toute la clarté et la compréhension dont il a besoin pour rester une force motrice pour le Sisteronais-Buëch.

❖ Une gouvernance territoriale privilégiant la fédération des acteurs

Territoire de projet, le Pays est avant tout un territoire organisé et structuré. Aussi bien dans son fonctionnement que dans son rôle, il œuvre à l'animation territoriale et privilégie partout où cela lui est possible les démarches et actions ascendantes ou descendantes. La concertation et la mobilisation des acteurs sont un souci permanent pour le Pays, qui s'efforce ainsi de promouvoir :

- √ une approche partenariale et multisectorielle de la gestion territoriale,
- √ une volonté tendue d'être acteur de la coopération interterritoriale.

Les moyens mis en place pour atteindre ces objectifs transversaux doivent s'inscrire dans la durée afin de créer, dans les faits, une réelle fédération des acteurs autour de l'aménagement et de la gestion territoriale. Le projet de territoire est conçu comme une roue d'entraînement pour la concertation, la mobilisation et l'évaluation du programme d'action du Pays dans son ensemble.

1. Une approche partenariale et multisectorielle de la gestion territoriale

Dans le cadre de son activité, l'association du Pays Sisteronais-Buëch articule son fonctionnement autour d'un triptyque « élus – société civile – techniciens ». **Le travail des élus, au sein du Bureau et du Conseil d'Administration (C.A.) du Pays, y est primordial.** Le C.A. assure la définition des orientations générales du Pays et constitue les différents comités de pilotage des actions portées. Structure souple, facilement mobilisable, **le Bureau permet d'exécuter les décisions** prises au C.A. et ainsi de maintenir les élus informés régulièrement de l'état d'avancement des projets. La mobilisation des élus est la condition incontournable pour donner une valeur ajoutée et une impulsion efficace à la démarche portée par le Pays sur le territoire.

La préparation du travail des élus est assurée par les techniciens du Pays en collaboration avec ceux des EPCI, qui au travers des **Comités techniques** ont établi une méthode de travail efficace. En ce sens, ils permettent à la fois des échanges constructifs, une mutualisation des énergies et une réelle plus-value sur la coordination de projets. Ce travail en amont facilite l'application d'un programme

d'actions suivant une approche d'équité territoriale seule à même de favoriser la cohésion autour d'un espace de projets partagé.

Enfin, le Conseil de Développement travaille en étroite collaboration avec les élus du C.A. (son Président en est membre). Cette position particulière permet à l'ensemble des maillons de la chaîne du Pays de profiter des apports de chacun. L'ensemble de ces éléments permet ainsi d'agir efficacement à l'amélioration de l'environnement, à la prise en compte de l'égalité et de l'équité territoriale, de même qu'au bien-être des habitants du Pays.

2. Une volonté tendue d'être acteur de la coopération interterritoriale

Depuis sa création, le Pays Sisteronais-Buëch travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires. La mise en œuvre de la politique de Pays s'appuie sur les relais territoriaux que sont les EPCI. L'institution de rencontres régulières entre les élus du Pays apparaît comme un élément primordial du partenariat local. Cette proximité a permis de faire émerger de nombreux projets pilotés par les intercommunalités, allant même jusqu'à créer des regroupements entre ces structures pour le pilotage d'autres projets, de plus large envergure. D'autre part, le Pays peut venir, ponctuellement, en aide aux EPCI pour soutenir les équipes techniques sur certains projets (accompagnement technique, conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage...).

Fort de ce fonctionnement, le Pays Sisteronais-Buëch a cherché à valoriser des actions partenariales avec d'autres Pays, d'autres territoires. A titre d'exemple, une réflexion a été menée avec le Pays Gapençais sur la Télésanté, qui a abouti à une rencontre avec les quatre Pays du Département des Hautes-Alpes. Des suites sont prévues à cette première rencontre pour l'année 2008. D'autre part, des projets de coopération inter Pays devraient voir le jour dans les prochaines années.

Dans le cadre du programme LEADER+ 2000-2006, le Pays Sisteronais-Buëch et le Pays Une Autre Provence ont constitué un GAL autour du projet de création du Parc Naturel Régional (PNR) des Baronnies. Le GAL *des Préalpes Provençales* avait pour objectif de fédérer et de créer des habitudes de travail entre les deux Pays afin de permettre l'émergence du projet de PNR. Cet objectif atteint depuis mars 2007, avec la création du syndicat mixte de préfiguration du PNR *des Baronnies Provençales*, doit trouver une suite dans l'émergence d'autres projets de coopération locaux, nationaux ou européens. Fort de cette expérience, fondée sur la complémentarité territoriale et thématique, le Pays dispose aujourd'hui d'atouts pour poursuivre et développer de nouveaux projets de coopération territoriale.

B.2. Le programme LEADER : un soutien aux projets conçus comme une labellisation pour le territoire.

Dans la suite logique de la stratégie globale du territoire, la candidature du Pays Sisteronais-Buëch s'inscrit dans une démarche similaire et complémentaire. Ainsi, la notion d'éco-territoire, priorité ciblée de la stratégie LEADER pour la candidature, vient conforter l'engagement du Pays dans une démarche volontaire de développement durable. Notion émergente dans les domaines économiques et environnementaux, l'éco-territoire a été pensé par les élus et le conseil de développement du Pays afin d'adapter cette notion à la stratégie globale. Ainsi, on entend par **éco-territoire** : *un territoire sur lequel peuvent s'engager des actions et services impliquant un développement pérenne, une mutualisation des moyens, une préservation des équilibres, la prise en compte des investissements et de la dimension humaine, dans un souci de qualité et d'exemplarité.*

❖ Un éco-territoire fondé sur les piliers fondamentaux du développement durable

Sur la base des conditions nécessaires à l'instauration d'une démarche de développement durable, l'éco-territoire se veut être l'objectif final, le but à atteindre de l'action du Pays. Ainsi pensé, il se doit d'allier les trois dimensions clés du développement durable que sont : le social, l'économique et l'environnemental.

Objectif à atteindre, mais aussi méthode pratique et rigoureuse, l'éco-territoire implique nécessairement de repenser des notions répandues, comme : développement, environnement, économie, participation, projet, évaluation... L'éco-territoire se veut être un système plus qu'un modèle, un outil plus qu'une marque, un référentiel collectif plus qu'une norme. Il s'agit avant tout d'une notion définie et partagée localement, dans une perspective et des objectifs transversaux ayant trait aux grands principes du Développement Durable. En d'autres termes, il peut être défini comme l'application locale et concrète de l'exigence toujours plus élevée de viabilité et de pérennité du développement territorial.

Volonté politique et sociale, nécessité environnementale, fruit d'une réflexion autour des problématiques de gestion raisonnée du territoire, l'éco-territoire tel que présenté dans cette démarche s'impose des objectifs précis dans les domaines :

- **des services essentiels**, au sens des services aux publics indispensables au maintien et à l'accueil de nouvelles populations au Pays,
- **de l'économie locale**, au sens de l'amélioration, de l'adaptation, de l'optimisation et de la création de filières économiques locales durables et viables sur le long terme,
- **de l'animation territoriale**, au sens de la gestion et du suivi dans la durée des projets et de la démarche globale par l'ensemble des composantes représentatives du Pays,
- **de la coopération**, aussi bien interne qu'externe au Pays, au sens de la création de synergies locales et interterritoriales, de la mutualisation d'outils et de moyens, du partage d'expériences.

❖ Un éco-territoire conçu comme un « certificat » de durabilité des projets

Ainsi inscrit dans la stratégie globale du territoire, la stratégie LEADER, autour de la priorité ciblée d'éco-territoire, doit être perçue et pensée comme une certification, une labellisation. L'obtention d'un soutien financier et technique dans le cadre du programme LEADER, implique inévitablement pour le porteur de projet, comme pour le GAL, que l'opération envisagée s'inscrive dans une démarche remarquable en tous points de vue. Celle-ci doit répondre à une nécessaire transversalité de l'action, et s'articuler autour de trois principes fondamentaux :

- √ **la cohérence**,
- √ **le développement durable**,
- √ **la participation des acteurs**.

Suivant ces principes, il s'agit de porter des actions transversales dans les domaines précis retenus. Ceci, implique nécessairement l'intégration de dimensions nouvelles et complexes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi opérationnel des actions. Conçues comme des éléments d'un système global, ces actions doivent être un levier afin de porter le territoire vers le haut.

Sans être une norme, au sens strict du terme, l'éco-territoire est pour le Pays une reconnaissance, une distinction, qui répond à des critères d'excellence bien définis. Sans être exclusifs, ceux-ci trouvent leur fondement dans la Charte de Développement Durable, les orientations stratégiques du Pays et dans la définition d'éco-territoire telle que formulée pour la candidature au programme LEADER. Ainsi, la certification d'éco-territoire par le GAL Sisteronais-Buëch sera synonyme :

- d'équité et de cohésion territoriale,
- de mise en cohérence et de respect des caractéristiques locales,
- d'amélioration continue de l'environnement et du cadre de vie,
- de coopération, de mutualisation et de partenariat.

❖ Un éco-territoire au service de la concertation, de la mobilisation et de l'évaluation

La stratégie vise alors à créer et/ou renforcer une synergie rurale-urbaine, en favorisant la fédération des acteurs locaux, de même qu'en consolidant une incontournable solidarité entre les pôles urbains et l'espace rural. Il est question ici de conforter autant que cela est possible l'équité

territoriale et le bien-être des habitants du Pays. Cette approche nécessite inévitablement une participation accrue des acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions. En effet, pour répondre à des problématiques toujours plus complexes, il apparaît indispensable de pousser la concertation et la participation encore plus loin.

La volonté politique affirmée autour de ces questions, à travers la candidature et la priorité ciblée, vient ainsi renforcer l'échelle territoriale de référence : le Pays Sisteronais-Buëch. Le prisme d'une échelle territoriale large, inscrite dans un projet de territoire doit permettre de porter une réflexion et une conception plus intégrée. Il s'agit de travailler dans le cadre du programme LEADER à une approche transversale à différents niveaux :

- territorial,
- temporel,
- opérationnel.

La stratégie doit mobiliser les acteurs du territoire autour d'une volonté d'amélioration continue des actions portées et/ou à porter. Cela induit, la nécessité de renforcer la participation et la fédération des acteurs du Pays à la démarche, afin de donner corps à une nouvelle forme de gouvernance de projet. A terme, dans le cadre du GAL, cela doit permettre d'élaborer un référentiel d'évaluation partagé, à la lumière des critères objectifs du programme et des ambitions affichées de l'éco-territoire. De part sa nature transversale, ce référentiel d'évaluation doit nécessairement s'articuler avec celui défini pour la Convention Cadre du Pays Sisteronais-Buëch.

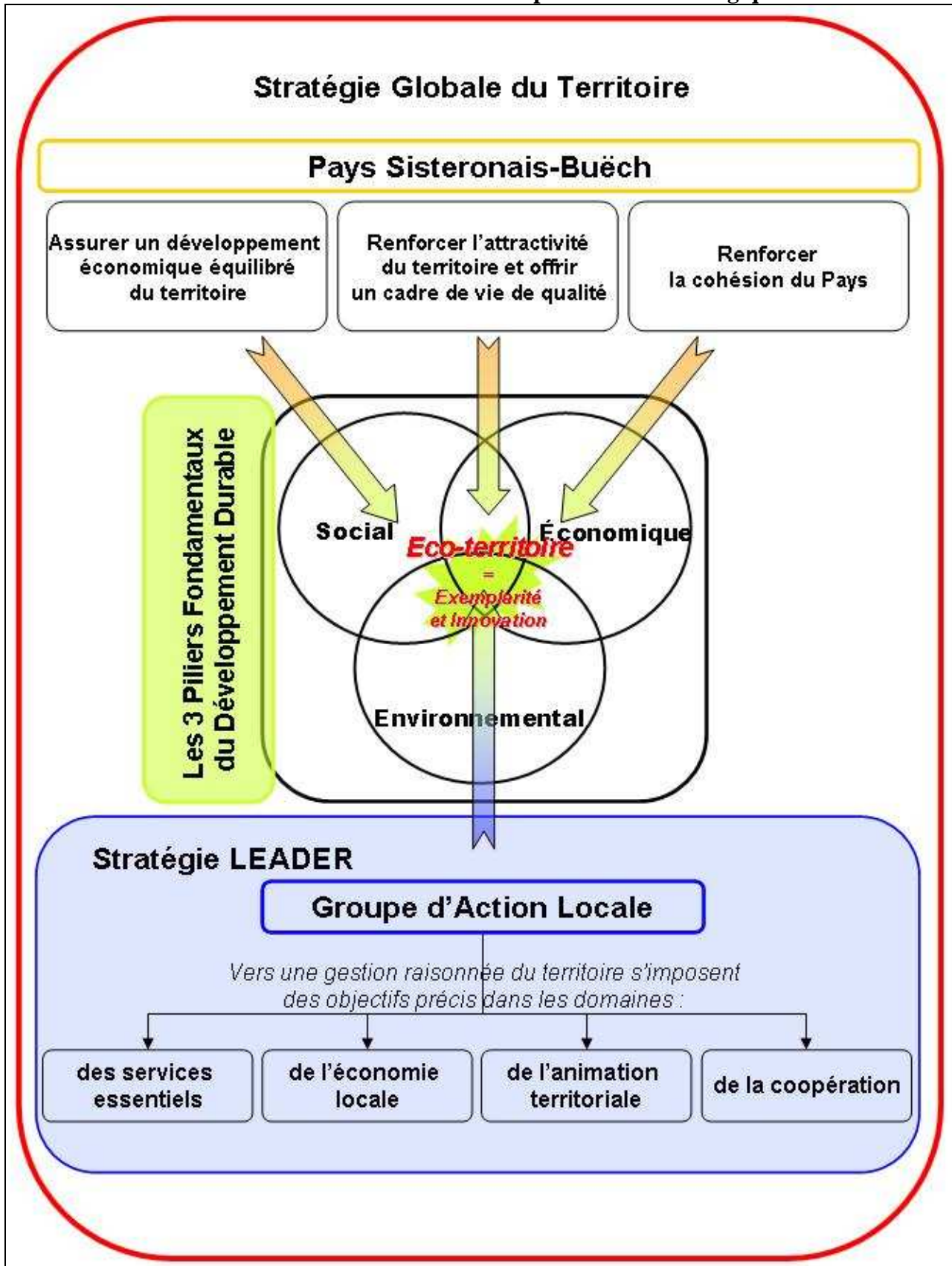
Le Pays, comme espace de projet de référence, constitue le vecteur par lequel la mobilisation autour du projet d'éco-territoire doit se générer. En effet, l'imbrication de la stratégie globale du territoire et de la stratégie LEADER forme un tout unique oeuvrant pour un même but : le développement durable du Sisteronais-Buëch.

❖ L'éco-territoire : apogée du projet de territoire du Pays

Comme le montre le schéma ci-dessous, le projet de territoire tend à mettre en forme les principes du développement durable en alliant les problématiques sociales, économiques et environnementales dans chacune des actions portées sur le territoire. Hors dans le cadre de la démarche d'éco-territoire que le Pays souhaite promouvoir à travers le programme LEADER, il s'agit bien de porter cette stratégie d'actions à son maximum.

Ainsi pensée, la priorité ciblée de la candidature vient soutenir les projets, les idées, les coopérations qui feront leur ce triptyque (social, environnemental et économique). Sur la base de cette recherche d'excellence, de viabilité, de respect des hommes et des cultures, d'équité et d'équilibre, le soutien du GAL à la démarche constituera en plus un gage de qualité et un signal fort d'exemplarité et d'innovation. Le programme LEADER permettra de faire émerger et de mettre en lumière les actions pensées pour apporter des réponses nouvelles et efficaces aux problématiques et défis du Pays.

L'éco-territoire fondé sur une complémentarité stratégique



Chapitre 2 : Une logique partenariale et représentative d'implication des acteurs

A. Un Pays tourné vers une mobilisation des acteurs pour l'élaboration de sa candidature

❖ 2006 : genèse du projet de candidature au programme LEADER

Le Pays est une échelle cohérente pour la mise en place d'une politique rurale concertée avec l'ensemble des élus locaux et des acteurs du développement économique. Il a permis au territoire de se structurer, et il est devenu l'interlocuteur incontournable de la politique d'aménagement du territoire. Le Pays présente une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale. Il a su fédérer les structures intercommunales autour d'un projet de développement durable qui prend la forme d'une charte de Pays. Depuis huit années, le Pays travaille à la mobilisation des acteurs locaux, élus, habitants, entreprises, forces vives, pour définir et mettre en œuvre sa stratégie de développement dans les domaines de l'économie, des services, de l'habitat, de l'environnement et du patrimoine.

Fort de cette expérience, dès le mois de septembre 2006, les élus du Pays ont eu la volonté politique de se porter candidat au programme LEADER. La délibération prise est le point de départ de la démarche en cours. Fort de celle-ci, le Pays informe ses partenaires (institutionnels, territoriaux, et financiers) de sa volonté de candidater à la future génération du programme LEADER pour la période 2007-2013.

Ainsi, à la fin de l'année, le Pays va à la rencontre de ses EPCI membres afin de présenter un bilan de la contractualisation 2004-2006 et de préparer les prochaines échéances. Au cours de ce travail préparatoire, la question de la place et de l'articulation du futur programme LEADER sur le territoire est évoquée. Il s'agit de définir les buts et les complémentarités à envisager entre les deux démarches. Pour ce faire, il a été nécessaire qu'ensemble, élus, socioprofessionnels et techniciens, cadrent le plus clairement possible les objectifs et orientations stratégiques du Pays.

Le travail réalisé au sein de ses rencontres territoriales, EPCI par EPCI, avait pour but d'engager chaque acteur dans une démarche partenariale plus aboutie. Cela devait engendrer la refonte du projet de territoire et poser les premiers jalons d'une candidature LEADER reflétant la volonté du territoire. Ainsi, ce travail préparatoire a permis d'amorcer une réflexion autour :

- des principaux enjeux et besoins du territoire,
- des attentes croisées des acteurs locaux,
- d'une mise en cohérence des démarches territoriales (projet de territoire, LEADER, politiques sectorielles...),
- de la diffusion de l'information sur l'avancement des dossiers.

❖ Le Conseil de Développement : antichambre de la candidature LEADER

Dans la continuité de cette réflexion et de ce premier travail préparatoire, le Conseil de Développement a été le lieu de réflexion permettant de poser les bases de la stratégie du Pays et de la candidature LEADER.

1. Un Conseil de Développement : instance des réflexions stratégiques pour le Pays

Dès le début de l'année 2007, les commissions de travail du Conseil de Développement se sont saisies de cette opportunité pour impulser une réflexion autour d'une orientation et d'une stratégie pour le Pays. Ce travail, concomitant à la préparation du projet LEADER, s'est organisé au sein des commissions « Services à la personne et vie locale » et « Environnement et développement durable », et « tourisme et patrimoine ».

Afin d'élargir les réflexions et de toucher un grand nombre d'acteurs du territoire, 4 tables rondes thématiques ont été réunies pour débattre des thèmes suivants :

Dates des tables rondes	Thèmes abordés
27 mars 2007	• la valorisation du territoire, développement touristique.
29 mars 2007	• les services essentiels
2 juillet 2007	• la valorisation des filières et des productions agricoles
9 juillet 2007	• énergies renouvelables et éco-construction

Les thèmes et les champs abordés ont ouvert un panel de possibilités et d'articulations pour le Pays. Cela a notamment enrichi le diagnostic de territoire et ciblé les grands enjeux attenants. Enfin, ce travail amont mené par le Conseil de développement a permis de bâtir, d'orienter et d'affiner dans les grandes lignes la définition de la priorité ciblée de la candidature au programme LEADER.

2. Un Conseil de Développement au cœur de la démarche

Dès le **21 mars 2007**, le Bureau du Pays prend connaissance des premières orientations réglementaires du futur LEADER. Ne souhaitant pas contraindre ni orienter les travaux du Conseil de Développement, les élus du Pays font le choix de prendre le temps de la réflexion. Ainsi, ils vont mettre à profit cette période pour s'appropriier les tenants et aboutissants de la démarche qu'ils souhaitent engager. Utilisant les équipes techniques à leur disposition, ils vont définir les bases d'une stratégie particulière à l'élaboration de la candidature.

Fort de cela, les élus vont saisir le Conseil de Développement pour l'informer de leur volonté de penser leur travail pour l'élaboration de la candidature. Il s'agit d'appréhender celle-ci comme un laboratoire, une expérimentation à grande échelle des modalités de gestion et de suivi réglementaires du LEADER. C'est pourquoi, ils se sont retournés vers cette instance afin de recourir à l'expertise, l'inventivité et la réactivité du Conseil de Développement dans le but d'optimiser et de valider leurs idées.

Ainsi, le **12 juillet 2007** le Conseil de Développement prend connaissance à la fois des orientations réglementaires pour le futur LEADER, en même temps que leurs modalités locales et concrètes imaginées par les élus du Pays. Dès lors, il est demandé aux représentants de la société civile du Pays de se prononcer sur l'opportunité de bâtir un Comité de Pilotage :

- suivant les mêmes bases organisationnelles et fonctionnelles que le futur Comité de Programmation du GAL,
- avec une représentation équilibrée du territoire, dans le respect de la logique du double quorum et la recherche d'une parité homme-femme.

Cette démarche ouvre un espace au Conseil de Développement dans la gouvernance du territoire. Le fait de se voir confier une responsabilité active dans le processus d'élaboration de la candidature, lui confère un statut d'instance de mobilisation et d'orientation, en plus de son rôle de réflexion et de co-élaboration. L'opportunité offerte, s'est concrétisée dans des propositions pratiques enrichissant les orientations des élus. Ainsi, il est ressorti de cette réunion le souhait de voir bâti un Comité de Pilotage de la candidature sous la forme d'un futur Comité de Programmation. De plus, le Conseil de Développement a défini ses exigences en matière de composition du quorum de la sphère privée, à savoir avec un représentant :

- inter-consulaire (Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes) pour chacune des trois Chambres (Agriculture, Commerce et industrie, et Métiers et artisanat),
- du Conseil de Développement,
- pour chaque filière de l'économie locale (agriculture, environnement, tourisme, entreprise/agroalimentaire, services),
- du milieu syndical,
- du milieu associatif.

Sur la base de ces propositions, les élus ont décidé de procéder à des modifications statutaires afin de permettre la mise en œuvre des modalités envisagées. Ainsi, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association du **28 septembre 2007**, il a été entériné que le Pays puisse devenir la structure porteuse du GAL. De plus, il a été décidé de donner au Comité de Pilotage une réelle légitimité dans le suivi et la validation de la candidature, faisant de lui la première instance de décision paritaire souveraine du Pays Sisteronais-Buëch.

B. Un Pays résolument engagé dans une démarche dynamique et interactive

Avec le lancement officiel de l'appel à projet LEADER, en septembre 2007, le Pays a réuni toutes ses forces vives pour travailler à la constitution d'une candidature la plus cohérente et la plus partagée possible. Sur la base du travail et des réflexions menés depuis plus d'un an sur le territoire, les partenaires de la démarche ont pu entrer dans la phase opérationnelle. Cela passait alors par la création d'une instance de suivi, le Comité de Pilotage, et par la mise en œuvre d'une méthode de travail collaborative.

❖ Un Comité de Pilotage conçu comme une instance de mobilisation et d'ingénierie autour de la démarche

Voulu comme une instance souple et efficace, le Comité de Pilotage à la candidature au LEADER doit nécessairement renforcer les capacités de mobilisation et d'ingénierie mises en œuvre jusqu'alors. Par conséquent, autour du Conseil de Développement, il a fallu composer et structurer un dispositif opérationnel, intégrant de nouveaux éléments représentatifs du territoire.

Conformément aux décisions prises, la nomination des représentants des Chambres Consulaires s'est faite sur la base d'une complémentarité des représentations départementales. Cela a nécessité une rencontre de chacune de ces Chambres, afin d'établir les conditions de leur participation au sein du Comité de Pilotage. Grâce à ce travail mené en amont, le Comité de Pilotage s'est retrouvé renforcé par la présence d'une représentation inter-consulaire de chacune des Chambres.

Conjointement à cela, il a été désigné par les acteurs du Pays, un membre pour chaque filière de l'économie. De même, le Président du Conseil de Développement siège à ce Comité de Pilotage, ainsi qu'un représentant syndical et associatif. Une attention toute particulière a été portée à une égale répartition des membres entre les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Enfin, ce travail préparatoire s'est largement articulé autour des échanges réguliers qu'ont entretenus les EPCI et le Pays, autour de la gestion du projet de territoire et de la préparation de la candidature du Sisteronais-Buëch à LEADER.

❖ Un Comité de pilotage conçu comme une instance de validation et de suivi de la démarche

Le Comité de Pilotage doit permettre de conforter la démarche partenariale établie. Pour ce faire, il regroupe un panel d'acteurs représentatifs du Sisteronais-Buëch et se décompose en deux sphères distinctes, égales en nombre de représentants, et complémentaires. Dans un souci d'équilibre et de représentativité il a été décidé que les membres de la sphère publique seraient les représentants de l'Association du Pays Sisteronais-Buëch, des EPCI du territoire, et du Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Baronnies Provençales,

Décision validée par les élus lors du Bureau de l'Association du Pays Sisteronais-Buëch le 6 septembre 2007, ce découpage est le fruit d'une réflexion partagée entre les élus et le Conseil de Développement. Le Comité de Pilotage est voulu ainsi pour permettre de conforter la synergie rural-urbain, souhaitée pour la démarche. Ainsi, le Comité de Pilotage se compose de 22 membres titulaires et de 22 suppléants, répartis à part égale public/privé.

Composition du Comité de Pilotage

Sphère représentée	Structure / Secteur	Nom du représentant Nom du suppléant	
Publique	Pays Sisteronais-Buëch	Bruno LAGIER Evelyne FAURE	
	CC du Haut-Buëch	Jean-François DUMANOIS Françoise PINET	
	CC du Laragnais	Henriette MARTINEZ Monique ROUY	
	CC Interdépartementale des Baronnie	Jean-Louis REY Nicolas ROSIN	
	CC de Ribiers-Val de Méouge	Danielle VIDAL Caroline YAFEE	
	CC du Serrois	Gilbert NANDI Christian BRUN	
	CC du Sisteronais	Daniel SPAGNOU Robert GAY	
	CC de la Vallée du Jabron	Sabine FERRARI Jean-Philippe MARTINOD	
	CC de la Vallée de l'Oule	Gérard TENOUX André AUBEPARD	
	SIVOM de la Motte-Turriers	Marcel CLEMENT Jean PHILIP	
	Parc Naturel Régional des Baronnie Provençales	Hervé RASCLARD Marc BONNARD	
	Privée	inter-consulaire (04/05) des chambres d'agriculture	Daniel POINCELET Françoise GARCIN
inter-consulaire (04/05) des chambres de métiers et de l'artisanat		Joël CHAIX Jean-Pierre GAULARD	
inter-consulaire (04/05) des chambres de commerces et d'industries		Bernard CONIL Nicole PELOUX	
Conseil de Développement		Jean-Luc LAMI Patrick CHAIX	
<i>Activités diverses</i>		agriculture	Françoise CORREARD Delphine LEMMI
		associations	Christian GODART Isabelle RENON
		développement économique	Bernard ILLY Michel AUDRAN
		personnes ressources	Maurice CASIMIR Joël VIARD
		services essentiels	Xavier BLANC Didier LAMBERT
		syndicats	Philippe ANTOINE Jean SCHULER
		tourisme	Daniel GUERASSIMENKO Max SOULIGNAC

Afin de concevoir, suivre et valider les différentes étapes de la candidature du Sisteronais-Buëch (diagnostic, stratégie, priorité ciblée, types d'opérations...), le Comité de Pilotage a été réuni pas moins de six fois au cours de la phase officielle d'élaboration de la démarche, à savoir :

- le mardi 18 septembre 2007,
- le lundi 15 octobre 2007,
- le lundi 5 novembre 2007,
- le lundi 3 décembre 2007,
- le jeudi 20 décembre 2007,
- le mercredi 9 janvier 2008.

❖ *Une organisation pensée pour perdurer dans la démarche LEADER*

La méthode et les moyens mis en œuvre pour mener à bien la candidature du Pays Sisteronais-Buëch l'appel à projet LEADER, ont depuis son origine été pensés pour perdurer. En ce sens, que cela soit en matière de modalités de mobilisation et d'organisation, ou en matière de gestion de l'ingénierie du projet de territoire, la période d'élaboration de la candidature est perçue comme une période d'essai, de rodage de la démarche. Ainsi, dans l'éventualité où la candidature du Pays Sisteronais-Buëch serait retenue, cela impliquerait concrètement :

- une transformation du Comité de Pilotage en Comité de Programmation,
- une conservation des modes de gestion, de mobilisation, et de prise de décisions,
- un renforcement du rôle du Conseil de Développement en lien étroit entre le Pays et le Comité de Programmation.

1. Du Comité de Pilotage au Comité de Programmation

Dès son origine le Comité de Pilotage a été voulu et pensé comme une instance préfigurant le futur Comité de Programmation. En ce sens, il a été constitué suivant la logique organisationnelle et décisionnelle édictée dans l'appel à candidature LEADER concernant le Comité de Programmation. La phase d'élaboration de la candidature positionne ainsi le Sisteronais-Buëch dans une démarche de gestion d'un Groupe d'Action Locale.

Bien que les acteurs du Pays aient participé aux précédentes générations du programme, cet exercice *in vivo* leur a permis de mesurer, d'expérimenter, et d'évaluer les tenants et aboutissants d'un GAL. Dès lors, cette expérience doit permettre au territoire de gagner en efficacité et en réactivité. En effet, ainsi rompus aux attendus de la démarche, et de ses exigences méthodologiques et décisionnelles, le Comité de Programmation fraîchement nommé sera à même de mettre en œuvre le dispositif de gestion du dispositif rapidement.

2. Un Comité de Programmation comme instance d'impulsion de l'éco-territoire

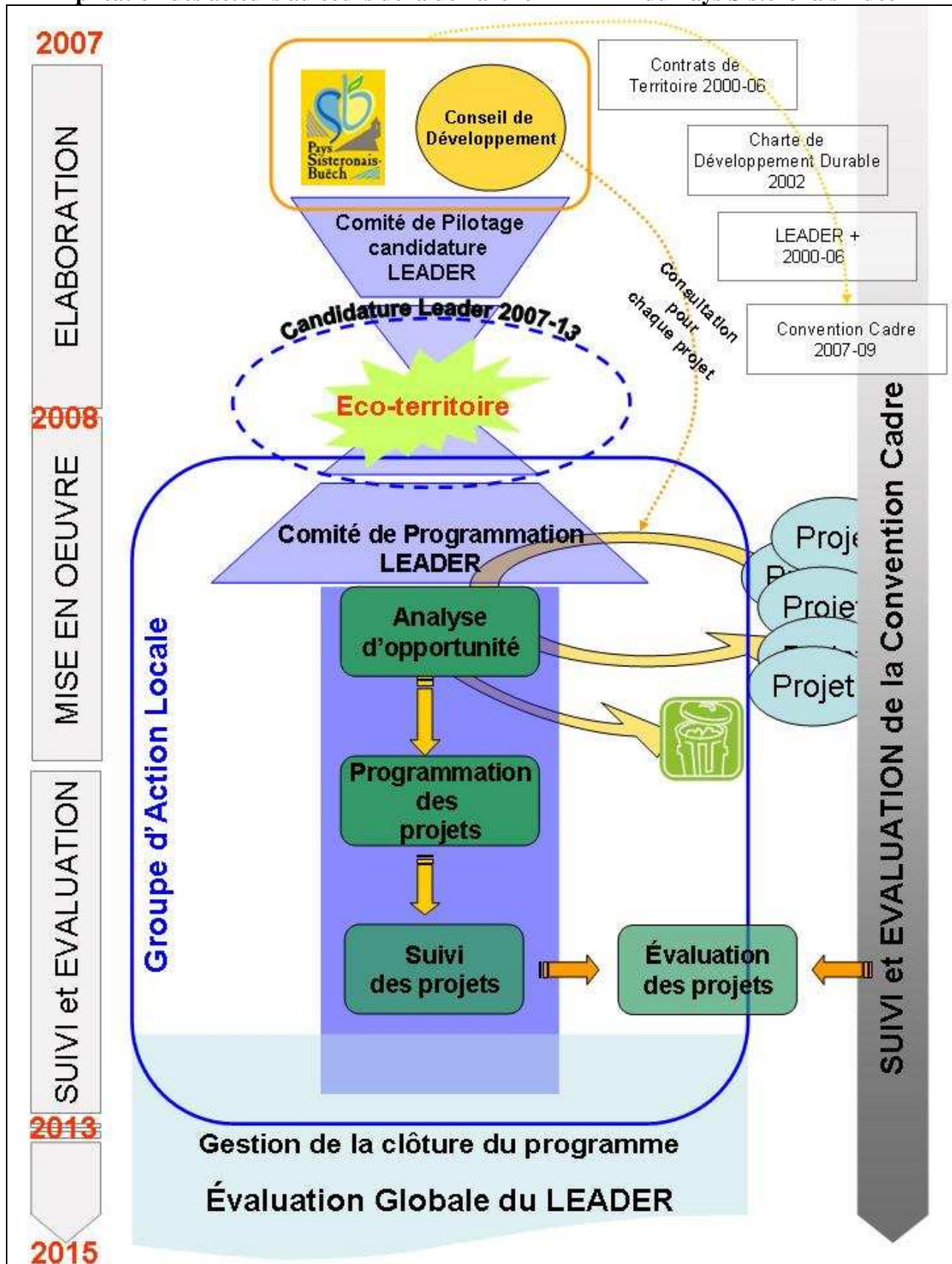
Le fonctionnement du futur Comité de Programmation du GAL Sisteronais-Buëch a été arrêté dès la phase d'élaboration de la démarche. Un règlement a été expérimenté et édicté précisément au cours de cette période préparatoire (voir en annexe). Outre son objet, sa composition, ses évolutions potentielles et ses compétences, ce règlement prévoit pour le futur Comité de Programmation les modalités de fonctionnement cadrant sa vie, à savoir :

- le rôle et la place de chacun des membres dans le dispositif,
- l'impératif minimum de se réunir tous les trois mois,
- l'ouverture de celui-ci aux responsables des partenaires institutionnels du programme (Région, Etat, Conseils Généraux, CNASEA et autorité de gestion).

Dans l'application concrète de la priorité ciblée, le Comité de Programmation se fera alors le premier promoteur de l'éco-territoire sur le Sisteronais-Buëch. Cela impliquera pour le Comité de Programmation d'avoir une approche en amont, seul moyen d'éviter un confinement de son action à celui de caisse d'enregistrement des projets. Par conséquent, il fondera son action en étroite collaboration avec le Conseil de Développement du Pays, qui sera pour lui un puissant collaborateur notamment pour l'analyse et l'évaluation des projets soumis au GAL.

Afin de faciliter la programmation des projets, une analyse des opportunités d'accompagnement par le GAL de ces derniers sera assurée par le Comité de Programmation, dans l'objectif de les transmettre à l'autorité de gestion du programme LEADER, mais aussi de solliciter le soutien des cofinanceurs potentiels.

Implication des acteurs au cours de la démarche LEADER du Pays Sisteronais-Buëch



❖ *Une organisation prévue pour favoriser les échanges multi-partenariaux et interterritoriaux*

1. Une démarche à destination des acteurs du territoire

Afin de mettre en œuvre rapidement le dispositif LEADER, le GAL Sisteronais-Buëch mettra en place une politique de communication à destination des acteurs du territoire. Celle-ci s'appuiera sur divers supports, et trouvera dans le Conseil de Développement du Pays un relais indispensable. Dans le même temps, des documents d'information seront rédigés pour faciliter les démarches des porteurs de projets (présentation du dispositif LEADER, Fiches actions, dossier «type »,...). Le site internet du Pays viendra compléter l'accessibilité de ces informations et documentations relatives au programme.

La politique de communication du GAL permettra également de promouvoir les actions qui seront réalisées dans le cadre de LEADER. Des réunions thématiques seront organisées afin d'assurer la promotion du programme. En ce sens, le Conseil de Développement deviendra naturellement un rouage essentiel de la démarche, en diffusant l'esprit « LEADER » sur le territoire. En effet, de part sa nature, il constitue un lieu privilégié :

- d'information pour les représentants de la société civile locale sur le dispositif LEADER,
- de promotion des actions emblématiques conduite dans le cadre de LEADER.

Des séances de formation et de sensibilisation à ce dispositif pourront également être mises en œuvre à destination des membres du GAL (animateurs, gestionnaires, membres de Comité de programmation, porteurs de projets), et ce afin de permettre une meilleure perception et maîtrise des outils du dispositif. Cette politique d'ensemble participe in fine du dispositif d'échanges de pratiques et de transferts d'expériences au niveau local.

2. Une participation active aux travaux du réseau rural

Dans un souci d'étendre et développer les expériences partenariales extra territoriales conduites par le Pays, le GAL Sisteronais-Buëch s'inscrira dans le réseau rural (régional, national et européen) existant ou constitué au cours de la période 2007-2013. L'adhésion à ce réseau d'acteurs, impliqués directement ou non dans une démarche LEADER, sera l'occasion pour le GAL de confronter et d'échanger des expériences, des méthodes et des pratiques. L'objectif visé à travers celui-ci, est de donner une dimension nouvelle aux relations interterritoriales et multipartenariales du Sisteronais-Buëch.

Démarche à la fois participative et innovante, LEADER doit donner les moyens à chacun d'agir pour son avenir. En ce sens, les opportunités du programme en matière de coopération interterritoriale et transnationale seront autant de moteurs pour l'implication des acteurs locaux. Cette dimension offerte par LEADER permettra au Sisteronais-Buëch d'aller à la rencontre des autres et de bâtir des projets de développement équitables et durables. Dans un esprit d'intérêt général de tous les acteurs, l'expérimentation de ce type de partenariat permettra de développer un certain degré de confiance et de compréhension, conditions indispensables au succès de la démarche.

Chapitre 3 : Le plan de développement pour l'éco-territoire

A. FICHE N° 1 : Adaptabilité et/ou accessibilité aux services essentiels

Titre du dispositif : Adaptabilité et/ou accessibilité aux services essentiels

Axe(s) de référence : Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Objectifs opérationnels et stratégiques auxquels le dispositif se rattache :

Adapter ou rendre accessibles les services aux publics est devenu une condition incontournable pour améliorer le cadre de vie de la population du Pays, et, par là même, sa capacité à attirer de nouvelles populations. L'ensemble des services essentiels (services de premières nécessités, services sanitaires et sociaux, services administratifs, et services culturels) doivent être repensés et recomposés : de manière organisationnelle, structurellement et territorialement. Ainsi, de la capacité du programme LEADER à faire émerger et/ou à soutenir des projets allant dans le sens de cette démarche dépend une amélioration ou la création d'une offre de services répondant aux besoins essentiels et de proximité de la population.

Effets attendus sur le territoire :

La mise en œuvre du programme LEADER doit permettre d'adapter l'offre et l'accès aux services essentiels aux besoins de la population, sur le Sisteronais-Buëch. Ce soutien prendra diverses formes, à savoir :

- **l'appui à l'établissement d'organisations nouvelles des acteurs**, par l'élaboration d'actions innovantes de coordination, de mutualisation et d'échanges, dans le but d'atteindre une meilleure qualité des services rendus aux publics. Cela passe notamment par une meilleure connaissance des besoins territoriaux de la population en matière de services.
- **l'organisation de la mobilité et de l'accessibilité aux services essentiels**, par la recherche permanente d'une amélioration de la présence des services et de leur proximité sur le territoire. Il s'agit alors de repenser la manière de porter à connaissance l'information, de rendre le service aux publics, mais aussi de refondre la territorialisation polarisée de ces services.
- **le soutien au développement de nouveaux services/nouvelles activités connexes**, par la mise en place de nouveaux relais, de nouveaux modes et de nouveaux vecteurs permettant une amélioration des services rendus sur le territoire, grâce notamment aux commerces de proximité. Cela implique par conséquent d'appréhender des dimensions partenariales nouvelles entre des acteurs dont les champs d'intervention diffèrent.

Conditions d'éligibilité des dépenses :

Le dispositif devra permettre d'appuyer et d'expérimenter des actions innovantes s'inscrivant dans la démarche d'éco-territoire fondée sur les partenariats publics/privés. Le soutien à ces actions sera alors conditionné par leur dimension multi partenariale, humaine et environnementale. Celles-ci devront être pensées et réalisées dans un souci de qualité et d'exemplarité. Ainsi il s'agit pour la démarche LEADER engagée sur le Pays d'intervenir en faveur de :

1. la réalisation de schémas de services et d'études globales à l'échelle du Pays

Références au PDRH n° 321, 341 B et 431

Opérations/dépenses éligibles : diagnostics et schémas de services du Pays. Ces réflexions amont doivent être conçues et réalisées dans l'objectif de créer les conditions d'émergence de nouveaux modes de restitution des services aux publics, dans une perspective de viabilité économique, environnementale et sociale pour le territoire.

2. la mobilité/accessibilité aux services essentiels :

Référence au PDRH n° 321

Opérations/dépenses éligibles : frais d'animation, aide au démarrage, communication, études, acquisitions de matériels, aménagements intérieurs... L'appui du programme LEADER se concentrera sur les initiatives visant à favoriser la mobilité en direction des services essentiels en privilégiant la mutualisation, ainsi que sur les actions favorisant l'accès aux services essentiels (aménagement, communication...).

3. le soutien aux commerces de proximité :

Références au PDRH n° 312 et 321

Opérations/Dépenses éligibles : Aide au démarrage de nouveaux services/nouvelles activités dans les commerces de proximité représentant la dernière activité de même nature exercée sur la commune. Le projet devra s'appuyer sur un plan de développement détaillé amenant à l'autonomisation et à la viabilisation du projet. Le système d'aide pourra être échelonné sur une période de 3 ans, de façon dégressive, en fonction du plan de développement fourni.

Bénéficiaires visés : Tout porteur de projet s'inscrivant dans une démarche visant l'intérêt général :

FICHE N° 1 : ADAPTABILITE ET/OU ACCESSIBILITE AUX SERVICES ESSENTIELS	Axe d'intervention	Référence PDRH	du	Bénéficiaires
	la réalisation de schémas de services et d'études globales à l'échelle du Pays	321		Pays, collectivités territoriales, associations
		341 B		Pays, collectivités territoriales, associations
		431		Pays
	la mobilité/accessibilité aux services essentiels	321		Pays, collectivités territoriales, associations,
	soutien aux commerces de proximité	312		Micro-entreprises
321			Pays, collectivités territoriales, associations, organismes consulaires	

Taux d'aides publiques :

Le taux d'aides publiques s'élève à :

- *maître d'ouvrage public et maître d'ouvrage privé à statut associatif : 80 %*,
- *maître d'ouvrage privé (hors statut associatif) : 40 %*.

La subvention minimale pouvant être accordée au titre du FEADER sera de 2 000 €

Parallèlement, la subvention maximale du FEADER s'élèvera à 15 000 €

Le Comité de Programmation aura la possibilité de majorer cette subvention maximale jusqu'à hauteur de 20 000 €, sous réserve d'une originalité et d'une exemplarité du projet particulièrement remarquables.

Financement FEADER prévu : 55%

Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets aidés	Capacité d'extension des projets sur le territoire
Coût total moyen des projets	Natures des effets sur les pratiques et démarches éco-citoyennes
Nombre d'activités et d'emplois créés	
Natures des impacts territoriaux des projets	

B. FICHE N° 2 : Optimiser et diversifier l'économie locale

Titre du dispositif : Optimiser et diversifier l'économie locale

Axe(s) de référence : Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale

Objectifs opérationnels et stratégiques auxquels le dispositif se rattache :

Optimiser et diversifier l'économie locale du Pays implique nécessairement d'impulser et de soutenir le dynamisme territorial, en s'appuyant sur les ressources humaines et environnementales locales. Il s'agit de favoriser l'émergence de conditions favorables à l'innovation et à la mutualisation des compétences et moyens existants. Cela passe alors par le soutien à la diversification économique de nos zones rurales, dans le but de maintenir, d'adapter et de développer des activités et des emplois, sur l'ensemble du territoire.

Effets attendus sur le territoire :

La mise en œuvre du programme LEADER doit permettre d'accompagner la création des filières économiques durables sur le Sisteronais-Buëch. Ce soutien prendra diverses formes, à savoir :

- **l'organisation de filières économiques locales viables**, par une recherche permanente de l'amélioration qualitative des composantes de chacune des filières concernées. Cela passe notamment par la diversification économique des ménages agricoles, la promotion du territoire et le développement de filières économiques « raisonnées », fondées sur une démarche intégrée, respectueuse de l'environnement et des hommes.
- **l'optimisation et le développement d'activités éco-touristiques**, par la promotion et l'accompagnement de démarches qualité, le soutien à la création d'activités et de produits respectant les environnements (humains, naturels et culturels).
- **l'impulsion de stratégies sectorielles et organisationnelles à l'échelle du Pays**, par une réflexion et une expérimentation la plus large et la plus transversale possible en matière d'application concrète du développement durable pour l'ensemble du tissu économique local.

Conditions d'éligibilité des dépenses :

Le dispositif devra permettre d'appuyer et d'expérimenter des actions innovantes s'inscrivant dans la démarche d'éco-territoire fondée sur les partenariats publics/privés. Le soutien à ces actions sera alors conditionné par leur dimension multi partenariale, humaine et environnementale. Celles-ci devront être pensées et réalisées dans un souci de qualité et d'exemplarité. Ainsi il s'agit pour la démarche LEADER engagée sur le Pays d'intervenir en faveur de :

1. la promotion d'une approche « raisonnée » de l'économie :

Références au PDRH n° 311, 312 et 321

Opérations éligibles : il s'agit d'assurer le développement et la promotion de nouvelles approches de pratiques, de services, de modes de production et de consommation sur le territoire. Celles-ci doivent se fonder sur le respect de l'environnement et des habitants, et permettre à l'ensemble de la filière concernée de faire un saut qualitatif (du producteur au consommateur).

Dépenses éligibles : se distinguent en trois axes d'interventions différenciés, à savoir pour :

- **la diversification de l'économie locale :** diagnostic préalable de faisabilité, frais de communication, et aide au démarrage. Ce dernier point implique nécessairement une application pluriannuelle de la démarche afin de permettre un accompagnement (dégressif)

–jusqu’à l’autonomisation du projet– qui doit être programmée sur la période de soutien (3 années maximum) dans un plan de développement détaillé.

- **la diversification des revenus des ménages agricoles** : diagnostic préalable de faisabilité et d’investissements matériels pour la création de points de vente directe de produits agricoles et non agricoles (artisanat...), pour la production de services, pour l’hébergement à la ferme, ou pour la production de services par une entreprise agri-rurale. Ces actions doivent obligatoirement se fonder sur les principes de la démarche globale : innovation, mutualisation, territorialisation, éco-responsabilisation.
- **la diversification des activités des micro-entreprises** : diagnostic préalable de faisabilité et d’investissements matériels, et aide au démarrage. L’accompagnement de la mise en place d’une démarche raisonnée implique nécessairement pour une micro-entreprise de présenter un projet pluriannuel. L’accompagnement (dégressif) du programme LEADER se fonde sur la base d’un plan de développement détaillant le processus d’autonomisation et de viabilisation de la démarche (3 années maximum).

2. la promotion des démarches éco-touristiques :

Référence au PDRH n° 313

Opérations éligibles : mise en place de nouveaux produits touristiques (activités, coordination d’activités et/ou de produits, services...) ayant une faible empreinte écologique. Il s’agit de produits de qualité, adaptés au territoire (contraintes, manques, potentialités éco-territoriales) et aux besoins d’une clientèle hétérogène.

Dépenses éligibles : études de conception, frais de communication, acquisition d’équipements. Celles-ci seront directement en lien avec l’action portée, et s’appuieront sur un plan de développement détaillé menant à l’autonomisation du projet. Ce dernier, pourra le cas échéant permettre d’inscrire la démarche dans un soutien pluriannuel dégressif (sur 3 années maximum).

3. l’organisation d’actions nouvelles de sensibilisation à l’éco-territorialité :

Référence au PDRH n° 341 B

Opérations et dépenses éligibles : frais d’animation et de communication liés à des actions nouvelles de sensibilisation à l’éco-territorialité. Il s’agit de soutenir des évènementiels et/ou des promotionnels offrant une dimension et une approche territoriale équilibrée, en accord avec les objectifs stratégiques de la démarche LEADER portée par le Pays. Seront privilégiées, les actions de promotion à vocation interterritoriale et/ou de coopération autour de la thématique d’éco-territoire, en lien avec l’éco-citoyenneté, l’éco-gestion, et l’éco-responsabilité.

4. la réalisation d’études globales à l’échelle du Pays en lien avec ces thématiques :

Références au PDRH n° 341 B et 431

Bénéficiaires visés : Tout porteur de projet s’inscrivant dans une démarche visant l’intérêt général :

FICHE N° 2 : OPTIMISER ET DIVERSIFIER	Axe d’intervention	Référence PDRH	du	Bénéficiaires
	promotion d’une approche « raisonnée » de l’économie	311		Ménages agricoles
		312		Micro-entreprises et particuliers ayant une activité à l’année (hors BTP et agro-alimentaire).
		321		Pays, collectivités territoriales, associations, organismes consulaires
promotion des démarches éco- touristiques	313		Pays, collectivités territoriales, associations	

	l'organisation d'actions nouvelles de sensibilisation à l'éco-territorialité	341 B	Pays, collectivités territoriales, associations
	la réalisation d'études globales à l'échelle du Pays en lien avec ces thématiques	341 B	collectivités territoriales, associations, organismes consulaires
		431	Pays

Taux d'aides publiques :

Le taux d'aides publiques s'élève à :

- *maître d'ouvrage public et maître d'ouvrage privé à statut associatif* : 80 %,
- *maître d'ouvrage privé (hors statut associatif)* : 40 %.

La **subvention minimale pouvant être accordée au titre du FEADER sera de 2 000 €**

Parallèlement, la **subvention maximale du FEADER s'élèvera à 15 000 €**

Le Comité de Programmation aura la possibilité de majorer cette subvention maximale jusqu'à hauteur de 20 000 €, sous réserve d'une originalité et d'une exemplarité du projet particulièrement remarquables.

Financement FEADER prévu : 55%

Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets aidés	Capacité d'extension des projets sur le territoire
Coût total moyen des projets	Natures des effets sur les pratiques et démarches éco-citoyennes
Nombre d'activités et d'emplois créés	
Natures des impacts territoriaux des projets	

C. FICHE N° 3 : Coopération autour de l'éco-mobilité rurale

Titre du dispositif : Coopération autour de l'éco-mobilité rurale

Axe(s) de référence : Axe 4 : LEADER

Référence au dispositif du PDRH n° 421 - coopération territoriale

Objectifs opérationnels et stratégiques auxquels le dispositif se rattache :

La volonté de coopération affichée par le Sisteronais-Buëch s'intègre totalement dans la priorité ciblée d'éco-territoire du GAL. Ainsi, autour d'une problématique cruciale, la mobilité en zone rurale, il s'agit d'aller confronter, imaginer et mettre en œuvre des idées nouvelles à même de modifier les tendances lourdes rencontrées dans le territoire. Dans un contexte particulièrement contraignant en matière de déplacement (modalités, efficacités, impacts environnementaux...), il est plus que jamais nécessaire d'anticiper et de répondre aux besoins de déplacements de la population.

Sans pouvoir tout changer dans les structures, il s'agit de repenser et recomposer l'organisation, la structuration, la territorialisation et les vecteurs de la mobilité, et ainsi tendre vers une nouvelle éco-mobilité rurale. Celle-ci, doit être pensée comme un tout territorial et social, s'inscrivant dans deux dimensions complémentaires : un territoire vécu et un territoire à vivre. A travers les échanges d'expériences, les réalisations multi-partenariales, les inventions partagées, il est alors question d'une coopération synonyme d'amélioration concrète du cadre de vie de la population locale ou extérieure au territoire.

Effets attendus sur le territoire :

La mise en œuvre du programme LEADER doit favoriser l'instauration de la coopération entre le Sisteronais-Buëch et d'autres territoires ruraux européens soucieux de modifier les modes de déplacements sur le territoire. Cette coopération pourra prendre diverses formes, à savoir :

- **l'organisation de filières d'excellences**, par la conception, l'expérimentation et l'échange d'outils et de services de développement de l'attractivité du territoire, fondés sur des modes de déplacements doux.
- **l'optimisation, la coordination et la mise en cohérence des déplacements**, par la réflexion et l'expérimentation de nouvelles formes d'organisation des déplacements. La coopération doit permettre d'innover en matière de complémentarité, de connectivité, d'adaptabilité des modes et des vecteurs de la mobilité territoriale.
- **la réflexion et l'impulsion de stratégies organisationnelles**, par le développement d'approches globales, et non plus sectorielles, des formes de la mobilité à l'échelle Pays et interterritoriale.

Conditions d'éligibilité des dépenses :

Le dispositif devra permettre d'appuyer et d'expérimenter des actions innovantes s'inscrivant dans la démarche d'éco-territoire conçue sur les partenariats publics/privés. Le soutien à ces actions sera conditionné par leur dimension multi partenariale, humaine et environnementale. Celles-ci devront être pensées et réalisées dans un souci de qualité et d'exemplarité. Ainsi il s'agit pour la démarche LEADER engagée sur le Pays d'intervenir en faveur :

1. d'une organisation/conception de la mobilité en milieu rural :

Opérations éligibles : Toutes actions de coopération participant à l'organisation, la conception d'approches et modes de la mobilité en milieu rural s'inscrivant dans l'éco-territorialité.

Dépenses éligibles : études, communication, animation, aide au démarrage, acquisition de matériels...

2. du développement des filières éco-touristiques d'excellences :

Opérations éligibles : Toutes actions de coopération participant au développement de filières éco-touristiques de qualité, privilégiant des modes de déplacements doux.

Dépenses éligibles : études de conception, aide au démarrage, animation, communication, acquisition d'équipements...

Bénéficiaires visés : Pays, collectivités territoriales et associations.

Taux d'aides publiques :

Le taux d'aides publiques s'élève à :

- *maître d'ouvrage public et maître d'ouvrage privé à statut associatif* : 80 %,
- *maître d'ouvrage privé (hors statut associatif)* : 40 %.

La subvention minimale pouvant être accordée au titre du FEADER sera de 2 000 €

Parallèlement, la subvention maximale du FEADER s'élèvera à 15 000 €

Le Comité de Programmation aura la possibilité de majorer cette subvention maximale jusqu'à hauteur de 20 000 €, sous réserve d'une originalité et d'une exemplarité du projet particulièrement remarquables.

Financement FEADER prévu : 55%

Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets de coopération

Nombre de GAL engagés dans les projets de coopération
Natures des impacts territoriaux des projets de coopération
Natures des effets sur les pratiques et démarches éco-citoyennes

Pistes de coopérations envisagées dans le cadre de la candidature du Pays au programme LEADER :

① Les GAL porteurs des candidatures LEADER « Pays une Autre Provence », « Haute Provence - Luberon », « Autour du Ventoux » et « Pays Sisteronais-Buëch », ont fait le choix de travailler ensemble sur un projet de coopération partagé autour du vélo. L'objectif premier du projet est de concevoir en coopération des produits touristiques menant à la mise en place d'une éco-mobilité nouvelle. Pensée autour de l'activité cyclotouristique, la coopération envisagée s'attachera à promouvoir ces produits sur la base d'une communication commune en direction des clientèles de proximité.

Le travail sur une action concrète produisant une mutualisation de l'action sur les territoires doit amener le projet à s'inscrire dans une vision globale. Il pourra ainsi s'attacher à créer les conditions permettant aux usagers :

- d'évoluer sur des territoires totalement maillés,
- de mutualiser des aménagements d'un territoire à l'autre,
- d'organiser une signalétique et une filière de transfert/livraison communes,
- de mutualiser des actions de sensibilisations à l'éco-mobilité...

Conçue comme une étape pour travailler sur des problématiques connexes, cette coopération doit permettre de mieux appréhender et organiser la structuration d'activités touristiques sur la base de modes de déplacements doux. L'enjeu est bien d'installer dans la durée d'autres comportements au regard de la mobilité sur ces territoires. De même, il s'agit de tendre à l'instauration d'une collaboration territoriale pérenne, condition indispensable à l'élaboration d'une réelle filière d'excellence autour du vélo.

② Sur la base de cette première coopération interterritoriale, et dans la continuité du projet initié, il est envisagé d'approfondir l'expérience au niveau transnational. En ce sens, des contacts sont déjà engagés avec des partenaires italiens –avec lesquels les GAL *Luberon-Lure* et *Autour du Ventoux* ont déjà travaillé–, mais aussi néerlandais. Fort d'un savoir-faire et d'un savoir-partager spécifique sur ces questions d'éco-mobilités, les partenaires territoriaux ont pour objectif d'approfondir d'autres dimensions peu ou pas exploitées localement :

- le développement de réseaux GPS adaptés,
- la construction d'offres complémentaires pour des publics spécifiques (handicapés, jeunes, personnes âgées...),
- la mise en cohérence des acheminements (train, autobus, covoiturage...)...

La volonté du Sisteronais-Buëch de travailler à la réalisation de projets toujours plus ambitieux, intégrant plusieurs volets (plan de développement et d'intégration des activités de pleine nature, harmonisation et optimisation de la mobilité et des services essentiels, création de nouveaux services...), doit à travers le programme LEADER permettre de déboucher à la mise en œuvre d'autres programmes européens (au premier plan desquels INTERREG). Pour ce faire le cadre du réseau rural (régional, national, européen) doit faciliter la concrétisation des objectifs que se fixe le GAL en matière d'éco-mobilité.

③ Ce premier pas –en cours de formalisation– constitue pour le Pays un levier vers d'autres projets de coopération avec des territoires de projets différents (PNR des Baronnies Provençales dans la continuité du programme LEADER+, GAL étrangers...). En effet, outre la réalisation d'actions communes, la coopération transnationale a également pour objectif de créer ou de renforcer des liens avec d'autres territoires ruraux. La force motrice de la coopération, telle qu'envisagée par le Sisteronais-Buëch, puise son énergie dans la

compréhension et la volonté d'unir les démarches, de travailler ensemble, pour répondre à des enjeux qui dépassent le seul intérêt particulier. Fort de cette conviction, le futur GAL a déjà établi des contacts avancés avec d'autres GAL qu'ils soient issus :

- des régions françaises, comme le Pays de Combraille en Marche qui dispose d'une expérience dans ces domaines,
- des pays de l'Union, comme le GAL *Karhuseutu ry* en Finlande (autour de la coordination/articulation des activités de pleine nature), le GAL *Monte Linas* en Italie (autour du développement de microprojets éco-touristiques)...

D. FICHE N° 4 : Animation, Gestion et Evaluation du dispositif LEADER

Titre du dispositif : Animation, Gestion et Evaluation du dispositif LEADER

Axe(s) de référence : Axe 4 : LEADER

Référence au dispositif du PDRH : *Mesure 431 - fonctionnement du GAL, acquisition de compétences et actions d'animation sur le territoire*

Objectifs opérationnels et stratégiques auxquels le dispositif se rattache :

L'animation, la gestion et l'évaluation du dispositif LEADER sont confiées à un ensemble de partenaires regroupés dans le GAL Sisteronais-Buëch, afin d'accompagner le territoire dans la ou les réponse(s) qu'il pourra apporter aux enjeux qu'il se fixe. Ces réponses résident dans sa capacité à tirer parti du potentiel de développement endogène, tout en faisant le lien avec les objectifs stratégiques globaux du Pays Sisteronais-Buëch. De cette capacité dépend pour le GAL la promotion de la démarche d'éco-territoire fondée sur le partenariat public/privé.

L'expérimentation de cette nouvelle forme de gouvernance territoriale permettra :

- la mise en œuvre d'approches innovantes en termes de contenu et/ou de méthode, de projets présentant un caractère « pilote », de projets de coopération...
- la diffusion des initiatives exemplaires réalisées, notamment dans le cadre de mises en réseaux d'acteurs et de territoires,
- l'amélioration de la gouvernance locale.

Pour parvenir à ces objectifs, le GAL Sisteronais-Buëch :

- coordonnera et animera le dispositif LEADER et le réseau des acteurs locaux,
- assurera le fonctionnement et la gestion du programme,
- garantira l'accompagnement des porteurs de projets, et le suivi des dossiers et du dispositif,
- mettra en œuvre une évaluation partenariale du LEADER.

Effets attendus sur le territoire :

L'organisation du GAL doit permettre la mise en œuvre du dispositif dans le respect des objectifs fixés dans la stratégie d'éco-territoire qu'il porte. Compte tenu des outils et moyens dont disposera la structure porteuse du projet pour mener à bien sa mission d'animation, de gestion et d'évaluation du programme, le GAL Sisteronais-Buëch devra notamment :

- **disposer d'une équipe technique efficace**, afin de garantir la bonne coordination locale du programme, condition *sine qua none* pour faire du dispositif un réel levier sur le territoire,
- **favoriser l'excellence dans les projets soutenus**, par l'assistance à la constitution, au suivi et à l'évaluation des projets, mais aussi dans la conception de l'application concrète de la priorité ciblée dans ceux-ci.
- **développer une pratique de la gestion en flux tendu**, par une maîtrise et une anticipation des dépenses, des procédures et processus liés au dispositif, seule garantie pour éviter le dégageant d'office sur le budget alloué,

- **garantir un haut niveau d'information**, en développant et maintenant à chaque étape du programme une politique de communication précise, intense et ciblée afin de favoriser l'émergence d'une véritable dynamique territoriale globale du dispositif,
- **soutenir l'expérimentation d'une gouvernance territoriale partagée**, au travers du travail inlassable de sensibilisation et de vulgarisation de la démarche, auprès de l'ensemble des composantes du territoire.

Bénéficiaires visés : Association du Pays Sisteronais-Buëch

Dépenses éligibles :

Au titre de l'animation, de la gestion et de l'évaluation, sont donc éligibles les dépenses :

- de fonctionnement de la structure porteuse du programme (conformément aux règles nationales d'éligibilité),
- de fonctionnement de la cellule technique LEADER (rémunérations, formations, équipements, déplacements...),
- liées aux actions de communication du GAL sur le territoire et la stratégie locale de développement,
- de formation des partenaires participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement,
- liées à la réalisation de la démarche évaluative mise en œuvre pour le GAL,
- relatives à la participation active du GAL dans le réseau rural (régional, national, européen) et dans la mise en réseau des acteurs de territoire.

Taux d'aides publiques : 80 %

Financement FEADER prévu : 55%

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions soutenues dans le cadre du dispositif

Taux de consommation de l'enveloppe LEADER

Coût total moyen des projets

Nature de l'accompagnement aux porteurs de projets LEADER

E. Maquette financière du GAL Sisteronais-Buëch

	FEADER		Contributions publiques			Dépenses publiques totales	Taux de co-financement du FEADER par rapport à la dépense publique totale (DPN)	Auto-financement & Contribution privée éventuelle	Coût total des projets
	€	%	Région PACA	CG 04	CG 05				
Fiche n° 1 : Adaptabilité et/ou accessibilité aux services essentiels	422 500	32.5	210 821	50 000	84 861	768 182	55	512 120	1 280 302
Fiche n° 2 : Optimiser et diversifier l'économie locale	422 500	32.5	210 821	50 000	84 861	768 182	55	512 120	1 280 302
Fiche n° 3 : Coopération autour de l'éco-mobilité rurale	195 000	15	159 545	-	-	354 545	55	88 636	443 181
Fiche n° 4 : Animation, gestion et évaluation du dispositif LEADER	Hors participation au réseau								
	Participation au réseau	234 000	20	118 813	56 414	472 727	55	118 182	590 909
	Total	260 000			37 500				
TOTAL	1 300 000	100	700 000	156 414	207 222	2 363 636	55	1 231 058	3 594 694

Chapitre 4 : Une conception nouvelle du pilotage du projet

A. Organisation du GAL

Le Groupe d'Action Locale sera porté par l'Association du Pays Sisteronais-Buëch.

A.1. Le Pays Sisteronais-Buëch, huit années de travail partenarial

Dans la dynamique de création des "Pays", l'association du Pays Sisteronais-Buëch a été constituée le 1^{er} juillet 2000. Organe associatif (loi 1901)² regroupant 86 communes appartenant à 9 EPCI, le Pays articule son fonctionnement autour d'un triptyque « élus – société civile – techniciens ». Pensé comme un outil de développement et de réflexion de projets d'aménagement du territoire, le Pays se veut être le lieu de l'équité, de l'innovation, de la mise en cohérence et du partage des chances pour tout un territoire.

Outil de coordination, d'ingénierie et d'optimisation de l'aménagement et du développement du territoire, le Pays Sisteronais-Buëch n'a qu'un seul but : **œuvrer au développement durable du territoire pour le rendre plus attractif et compétitif**. Pour ce faire il s'appuie sur une implication réelle de la société civile au sein d'un Conseil de Développement qui au fil des ans a su trouver une place dans la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance territoriale.

Le fonctionnement du Pays s'appuie sur trois instances décisionnelles (l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Bureau) qui ont une hiérarchie entre elles. Toutefois, pour le pilotage du programme LEADER, l'association s'est dotée d'une nouvelle instance : **le Comité de Pilotage de la candidature LEADER**. Une fois la candidature retenue, celui-ci, bâti sur le modèle réglementaire du Comité de Programmation, doit devenir la seule instance décisionnelle et gestionnaire du GAL.

A.2. Le GAL une organisation articulée autour de la cellule LEADER du Pays

Dans le but de pouvoir être la structure porteuse du GAL, l'association du Pays Sisteronais-Buëch a procédé à une modification de ses statuts lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 septembre 2007. Ainsi, si la candidature du Pays est retenue, l'association pourra procéder à la mutation du Comité de Pilotage LEADER (en charge du suivi de la candidature) en Comité de Programmation du dispositif. De même, il créera nécessairement une cellule technique LEADER au sein de son équipe technique. Cette dernière aura la charge d'animer et de coordonner l'action du GAL Sisteronais-Buëch.

Lors de la phase de lancement du programme, la cellule LEADER du Sisteronais-Buëch reposera sur un poste de technicien équivalent temps plein (ETP). Celui-ci sera chargé de la mise en place de l'animation et de la gestion du dispositif. Lorsque le programme sera en pleine charge, un demi ETP supplémentaire viendra compléter la cellule LEADER. Dans sa configuration définitive, celle-ci comprendra alors à minima un ETP pour la gestion et un demi ETP pour l'animation. Cette organisation pourra être soumise à modification, dépendamment des besoins ponctuels.

L'animation du programme reposera notamment sur le travail mené par le Pays et son réseau d'acteurs locaux (membres et partenaires). La complémentarité des deux structures (Pays et GAL) doit permettre au territoire de disposer de relais locaux de proximité, garants de la réussite du dispositif. Ainsi, ce fonctionnement partenarial permet de disposer de relais locaux d'information, de développer une appréhension fine des enjeux infra-territoriaux, et d'apporter un appui de proximité aux porteurs de projets.

² N.B : Les statuts de l'association sont annexés à la présente candidature.

Dans ce cadre, la cellule LEADER coordonnera des Comités techniques réunissant l'ensemble des partenaires du dispositif. Ceux-ci permettront de préparer les travaux du Comité de Programmation, mais aussi de faire circuler l'information, aussi bien de façon :

- ascendante, pour que les relais locaux et les porteurs de projets puissent faire part de leurs attentes,
- descendante, pour que le GAL puisse informer les acteurs locaux sur les démarches à suivre et les évolutions du programme.

Dans cette organisation, le Conseil de Développement reste la meilleure passerelle entre le Pays, le Comité de Programmation et les porteurs de projet. Lieu de réflexion, d'information et de conseil, il doit être l'un des moteurs de l'émergence des projets portés dans le cadre du programme. Véritable pierre angulaire dans la mise en œuvre et l'évaluation du dispositif, le Conseil de Développement se fera le garant de la bonne articulation/imbrication de la stratégie LEADER dans la stratégie globale du Pays Sisteronais-Buëch.

B. Un dispositif suivi et évalué en lien avec les Conventions Territoriales

B.1. Un suivi du programme pluri-dynamique

Le dispositif LEADER dans le Sisteronais-Buëch fera l'objet d'un suivi tout particulier. En effet, si de manière générale cette dimension de la gestion du dispositif incombe naturellement au Comité de Programmation, elle sera mise en œuvre suivant un processus bien défini. Celui-ci s'organise en trois phases opérationnelles incontournables :

- **une phase d'intension de projet** : après analyse du Comité technique, le Comité de Programmation émettra un avis préalable d'opportunité sur chacun des projets (au minimum une fois par trimestre). Le cas échéant, chacun de ces projets seront soit retournés au porteur de projet pour être amélioré, soit directement envoyés à l'autorité de gestion, soit rejetés.
- **une phase de validation de projet** : une fois que les dossiers reviendront de l'autorité de gestion avec l'avis d'éligibilité technique favorable, ils seront préalablement soumis à l'analyse du Conseil de Développement du Pays. Ce dernier émettra un avis consultatif, assistant le Comité de Programmation dans le choix souverain de programmer ou non le projet.
- **une phase d'exécution du projet** : après programmation du projet, le porteur disposera de deux années pleines pour mener à bien son action. Durant toute cette période, le GAL dans son ensemble, assurera un suivi annuel exhaustif de chacun des dossiers programmés dans le dispositif. Ce dernier, doit permettre au GAL de juger de la conformité de l'exécution du projet, mais aussi d'assister le porteur de projet dans la mise en œuvre du dossier.

L'implication directe du Comité de Programmation dans chacune de ces dimensions de la gestion du LEADER doit permettre d'assurer une bonne cohérence dans l'exécution du programme sur le territoire. Celle-ci doit faciliter la bonne marche du programme sur le Sisteronais-Buëch et ce, d'autant que le suivi global du dispositif sera nécessairement en lien avec l'évaluation de la Convention Territoriale Cadre. Le parallèle entre ces deux procédures de suivi doit permettre de vérifier la bonne imbrication des deux stratégies, mais également de fournir au Comité de Programmation des informations nécessaires à la modification ou non des orientations du programme.

Le Comité de Programmation fondera son analyse notamment sur les indicateurs suivants :

- √ **le nombre d'actions soutenues** dans le cadre du dispositif, afin de mesurer de la quantité, de la qualité et de la typologie des projets, dans le but de mesurer les ratios projet/budget et typologie/efficience.
- √ **l'état d'avancement des projets** retenus, afin de prendre le pouls de la maturité de chacun, de leur exécution (délais, retard, aléas...), pour mesurer la mise en œuvre territoriale effective du dispositif.
- √ **le taux de consommation de l'enveloppe LEADER**, qui doit être connu avec précisions afin de bien mesurer les capacités d'intervention engagées et disponibles sur la période.
- √ **la capacité d'adaptabilité des projets** sur le territoire, afin de définir de l'opportunité de reconduire le type d'opération soutenue, voire de poursuivre l'aide octroyée à celle-ci.

B.2. Une évaluation conçue comme un outil de gestion du programme

Parallèlement au suivi du programme, une démarche évaluative sera mise en place autour du dispositif LEADER. L'objectif de celle-ci n'étant pas d'aboutir à un simple bilan ni même à une séance d'autosatisfaction, mais elle devra nécessairement être réalisée en relation directe avec l'exécution de la Convention Territoriale Cadre. C'est donc à une démarche en trois temps que le GAL devra répondre, à savoir :

- une évaluation annuelle, projet par projet, aux regards des actions et résultats de la Convention de territoire du Pays,
- une évaluation à mi-parcours, afin de redéfinir les tendances et les orientations du programme pour les années suivantes,
- une évaluation finale, qui permettra de définir avec précision l'efficacité et l'efficience du GAL du Sisteronais-Buëch.

Ainsi, l'évaluation annuelle, sera adjacente au suivi des opérations. Afin de gagner du temps et de la réactivité, celle-ci sera réalisée et validée par le Comité de Programmation lors de la première séance de l'année suivante. Cette dernière servira directement le Comité de Programmation dans la gestion et l'animation du programme pour l'année à venir.

L'évaluation à mi-parcours permettra de tirer un premier bilan dans la mise en œuvre du dispositif. Réalisée en interne (par l'ensemble du GAL), sur la base d'une connaissance précise de la consommation des crédits LEADER et d'une analyse fine des projets portés, le Comité de Programmation pourra alors définir les conditions de poursuite du programme LEADER.

Enfin, l'évaluation finale du GAL devra permettre de juger de la pertinence de l'exécution et de l'articulation de la stratégie LEADER. Afin de garantir son objectivité, cette dernière phase de la démarche évaluative devra être réalisée en externe de la structure d'animation et de gestion territoriale. Ainsi, sur la base de ses conclusions, il sera possible au Comité de Programmation et aux acteurs du Sisteronais-Buëch de juger de l'opportunité de reconduire et/ou d'étendre l'expérience.

La démarche évaluative se fondera sur un canevas d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, dont :

- √ **le nombre d'actions soutenues dans le cadre du dispositif**, afin de connaître avec précision à la fois le nombre, les typologies, les répartitions... des projets réalisés au cours de la période.
- √ **le taux de consommation de l'enveloppe LEADER**, dans le but de mesurer de l'efficacité de la gestion du projet, mais aussi de sa capacité à impulser de nouvelles dynamiques.
- √ **le coût total moyen des projets**, dans le but de mieux appréhender le champ et la capacité d'intervention du programme sur le territoire.
- √ **le nombre d'activités et d'emplois créés**, afin de mesurer l'effet de levier économique et social réel du programme sur le territoire, ainsi que la pérennité de son action.

- √ **la nature des impacts territoriaux des projets**, afin de définir quelles formes d'influences (environnementales, sociales, économiques, culturelles...) les actions soutenues ont effectivement généré sur le territoire.
- √ **la capacité d'extension/de transposition des projets sur le territoire**, comprendre à la fois les processus de réalisation globaux des projets mais aussi de l'influence du programme sur ceux-ci.
- √ **la nature des effets sur les pratiques et démarches éco-citoyennes**, afin de connaître l'effet du programme LEADER sur les démarches qualitatives inscrivant le territoire dans une démarche d'excellence (Développement Durable).

C. Une capitalisation-diffusion de l'expérience inscrite dans la vie du GAL

Le GAL Sisteronais-Buëch, membre actif du réseau rural (régional, national, européen) disposera de ce dernier afin de capitaliser et de diffuser l'expérimentation du dispositif LEADER 2007-2013. Ainsi, le GAL profitera des possibilités que lui offrira le réseau en terme d'échanges, de communication, de recherche d'information et de valorisation de son expérience acquise.

C.1. Capitalisation l'expérience acquise à travers le dispositif

Tout au long de la vie du GAL Sisteronais-Buëch, le territoire va acquérir une somme de connaissances et d'expériences insoupçonnées. La constitution de cette richesse se fondera sur la triple expérience :

- de la **gestion du programme vécu** qui permettra une expérimentation propre du dispositif par le GAL et pour lequel le réseau rural régional sera un soutien de chaque instant pour l'aider dans cette découverte,
- de la **mise en œuvre de la coopération** qui offrira des possibilités et des ouvertures nouvelles qui seront autant de points de supports à une amélioration continue de la démarche, et pour laquelle le réseau rural national et/ou européen sera un solide co-laborateur.
- de la **participation active au réseau rural** qui inscrira le GAL dans une dynamique positive d'enrichissement collectif liée au programme LEADER.

L'expérience accumulée au cours de la période 2007-2015 se basera sur l'incroyable richesse de la banque d'informations que constitue le réseau rural. Lieu d'échange, il constituera pour le GAL un formidable centre de ressources à trois étages, avec :

- √ **un niveau régional**, offrant une proximité et une réactivité de l'information,
- √ **un niveau national**, favorisant l'ouverture de la stratégie territoriale à d'autres expériences menées afin de l'élargir et/ou de l'affiner,
- √ **un niveau européen**, ouvrant des horizons plus larges et seuls à même d'impulser d'autres dynamiques sur le territoire.

C.2. Diffusion de l'expérience bâtie dans le cadre du programme

Parallèlement au processus de capitalisation de l'expérience, le GAL mènera nécessairement une démarche de diffusion de l'information et de l'expérience acquise dans le cadre du programme. Cette démarche prendra différent tour :

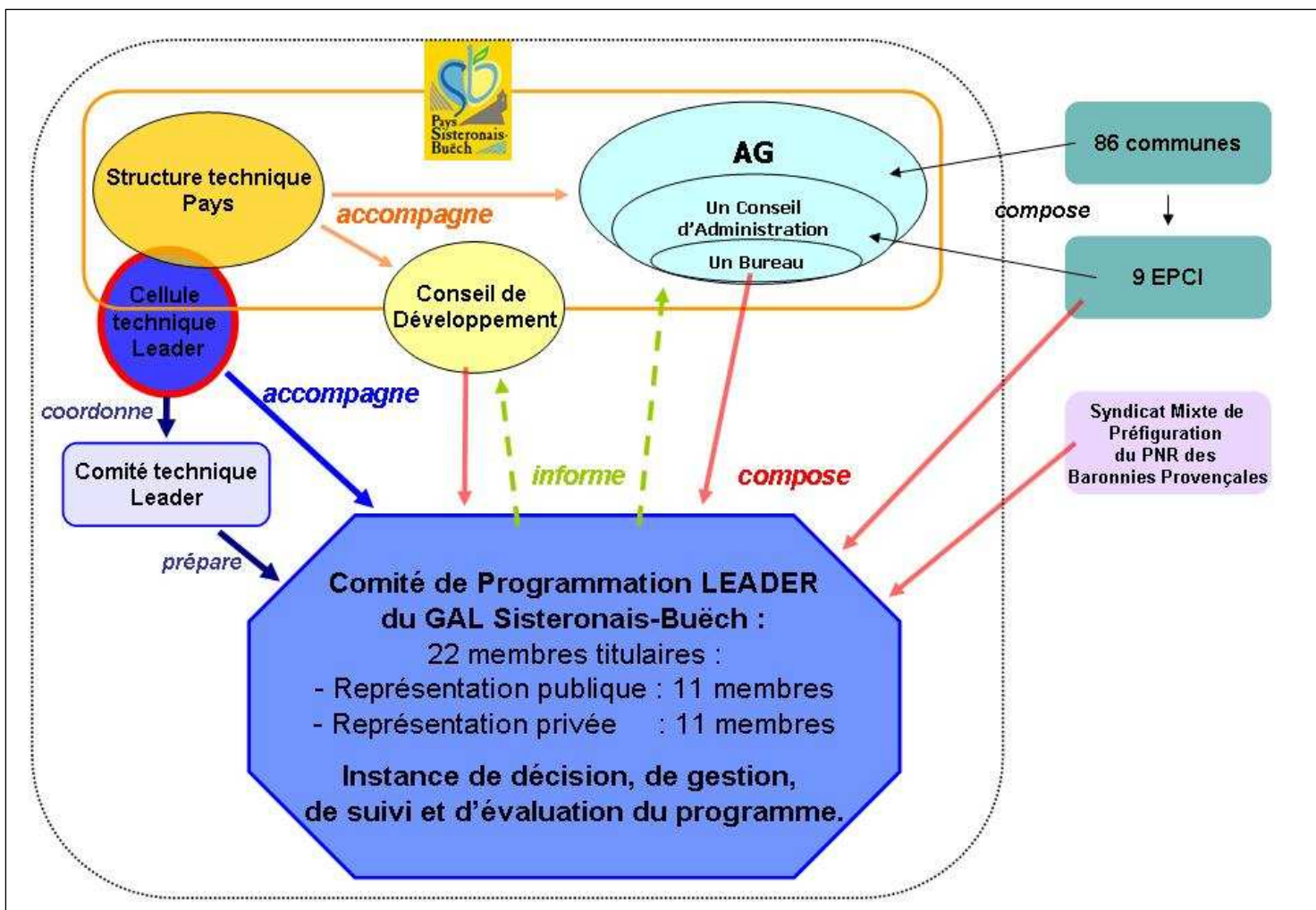
- √ au sein du Sisteronais-Buëch, à travers une diffusion régulière de l'information sur le dispositif auprès de l'ensemble des acteurs locaux, pour lequel le réseau rural régional et le Pays se feront de puissants relais,
- √ à travers des projets de coopération et/ou de collaboration qui offriront des capacités et des opportunités de diffusion plus large et/ou plus ciblées de l'expérience acquise localement, pour lesquelles le réseau rural national et/ou européen sera outil concret de réalisation,

- √ à travers le réseau rural, qui à chacune de ses échelles (régionale, nationale, européenne) fournira une tribune à l'éco-territoire tel que mis en œuvre dans le GAL.

D'un point de vu pratique, la diffusion de l'expérience du GAL Sisteronais-Buëch prendra la forme :

- de supports de communication papier, afin de disposer d'une somme d'informations diffusables en différents points des territoires,
- de supports multimédia interactifs, dont le site internet du Pays Sisteronais-Buëch former l'un des éléments clés, tout comme les divers CD-Rom et films qui pourront voir le jour...,
- de conférence/forum et de journées d'échanges/formation, autour de la priorité ciblée ou d'une partie du programme, voir même du mode de gestion/animation,
- d'interventions délocalisées, afin de promouvoir la démarche mise en œuvre auprès du réseau, d'universitaires, de professionnels, d'entreprises....

D. Schéma explicatif du mode de pilotage du GAL



CONCLUSION

Démarche dynamique et partenariale, LEADER doit permettre d'impulser la prise en compte des problématiques de développement durable dans chaque projet de son territoire. En effet, ce dispositif a pour objectif de permettre la réalisation d'actions emblématiques et innovantes.

Afin de favoriser la réussite de LEADER, l'association du Pays Sisteronais-Buëch mettra en place une cellule technique LEADER qui accompagnera le GAL dans l'animation, la gestion, le suivi et l'évaluation du dispositif. Le Comité de Programmation en constituera l'instance de décision paritaire souveraine. Un travail multi-partenarial (à travers le Conseil de Développement notamment) permettra de diffuser les informations, les expériences et les bonnes pratiques aux acteurs locaux du développement territorial, ainsi qu'au sein du réseau rural.

Le Pays pourra alors s'appuyer sur cette expérience pour ancrer la réflexion autour d'une politique de développement durable à l'échelle du Sisteronais-Buëch. Il s'agira d'accompagner différentes approches globales du type : réduction de production des déchets à la source, maîtrise de l'énergie, schéma de transport... L'objectif étant de construire un territoire qui s'engage dans une gestion raisonnée de ses ressources.

En définitive, la démarche LEADER sera le levier permettant de porter des projets et des actions conduisant le territoire vers l'excellence. Il sera la première impulsion vers l'objectif final de l'éco-territoire, apogée du projet de territoire du Sisteronais-Buëch.

ANNEXES

- **Annexes n° 1 : Pièces administratives**
 - Annexes n° 1.1 : Liste des communes du GAL et carte du Pays :
 - *Annexe n° 1.1.1 : Liste des communes du GAL*
 - *Annexe n° 1.1.2 : Carte du Pays*
 - Annexes n° 1.2 : Statuts, J.O & modifications, délibérations :
 - *Annexe n° 1.2.1 : Statuts du Pays :*
 - Délibération de l'Assemblée Générale du 27.09.07
 - Statuts du Pays
 - *Annexe n° 1.2.2 : Extrait du Journal Officiel et des modifications statutaires*
 - *Annexe n° 1.2.3 : Délibérations du périmètre LEADER*
 - Annexes n° 1.3 : Comité de Pilotage LEADER :
 - *Annexes 1.3.1 : Comptes rendus*
 - *Annexes 1.3.2 : Composition*
 - Nomination des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et du Syndicat mixte de Préfiguration du PNR des Baronnies-Provençales
 - Nomination des Chambres Consulaires
 - *Annexes 1.3.3 : Règlement du Comité de Pilotage et du futur Comité de Programmation*
- **Annexes n° 2 : Lettres de motivation des territoires et des partenaires associés**
 - Annexes 2.1 : Lettres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et du Syndicat mixte de Préfiguration du PNR des Baronnies-Provençales
 - Annexes 2.2 : Lettres des chambres Consulaires
- **Annexes n° 3 : Lettres d'engagement des partenaires**